

## Les propos de Wells, Getty et Rae n'inquiètent pas Rémillard

MARIO FONTAINE

Contrairement à certains membres du comité Beaudoin-Dobbie, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, ne s'inquiète pas de voir les premiers ministres provinciaux fixer diverses conditions préalables au renouvellement de la constitution.

« Je ne vois rien de négatif dans ce qui se passe présentement. Au contraire je trouve que c'est sain qu'il y ait ce débat constitutionnel, qu'on voie les autres premiers ministres s'exprimer sur la réforme du Sénat, sur les autres aspects », a déclaré hier le responsable du dossier constitutionnel dans le gouvernement Bourassa.

La veille, des députés membres du super-comité fédéral sur la constitution avaient exprimé leurs inquiétudes face aux récentes déclarations des Don Getty (Alberta), Bob Rae (Ontario) et Clyde Wells (Terre-Neuve), MM. Getty et Wells exigeant que chaque province dispose d'un nombre égal de représentants au Sénat, M. Rae s'y opposant alors que M. Getty réclame en outre la mise au rancart du bilinguisme officiel.

Dans tout cela, a assuré M. Rémillard devant Chambre de commerce de Ville d'Anjou, le Québec verra à ce que ses droits historiques soient protégés, y compris dans l'épineux dossier du Sénat. Mardi soir,

son chef Robert Bourassa était demeuré très vague lorsqu'il a été interrogé sur cette question. Son lieutenant a été beaucoup plus clair hier: « On n'acceptera jamais comme gouvernement du Québec de remettre en cause les droits qui sont historiques en ce qui regarde le Sénat, la représentation du Québec au sein du Sénat ».

Pas question, ainsi, de consentir à ce que l'Île-du-Prince-Édward dispose du même nombre de sénateurs que le Québec, comme le signifierait la formule du Sénat dit triple E: élu, efficace et égal.

Comme son chef Robert Bourassa, M. Rémillard continue de croire qu'on en est toujours à la « ronde Québec » en matière constitutionnelle même si, parallèlement, le Canada anglais pose de plus en plus d'exigences.

Et il lui tarde que le dossier se règle car, fait-il valoir, économie et constitution sont étroitement liées et on ne connaît pas de développement économique durable si on ne vient pas à bout de notre problème constitutionnel.

Le ministre a du reste dénoncé au passage la « démagogie » des opposants du défunt accord du lac Meech, se gardant bien toutefois de mentionner le nom de ses trois principaux fossoyeurs, les premiers ministres Clyde Wells et Gary Filmon, de même que le chef libéral fédéral Jean Chrétien.

## Le Nouveau-Brunswick ouvre la porte à un statut particulier pour le Québec

McKenna lance un vibrant appel au compromis devant le comité Beaudoin-Dobbie

PHILIPPE DUBUISSON  
FRÉDÉRICTON, N.-B.

Le Québec pourrait trouver en Frank McKenna, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, un allié dans la présente ronde de négociation constitutionnelle.

Dans un discours prononcé hier devant le comité Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada, M. McKenna a lancé un vibrant appel au compromis, détonnant ainsi avec les positions fermes, voire intransigeantes, exprimées au cours des derniers jours par ses homologues Bob Rae de l'Ontario et Clyde Wells de Terre-Neuve.

En outre, non seulement M. McKenna se dit-il en parfait accord avec la clause de société distincte telle qu'exposée dans les propositions fédérales, mais il ajoute qu'il est tout à fait disposé à considérer une dévolution asymétrique de pouvoirs fédéraux vers les provinces.

« Je ne crois pas que les provinces doivent nécessairement exercer les mêmes juridictions. Il est possible d'avoir des arrangements différents (entre Ottawa et les provinces) », a-t-il déclaré, ouvrant ainsi la porte à un statut particulier pour le Québec, concept rejeté avec vigueur par MM. Rae et Wells plutôt cette semaine devant ce même comité fédéral.

Lors d'une entrevue accordée à La Presse, le sous-ministre aux Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick, M. Don Dennison, a précisé que sa province cherchait aussi à obtenir des ententes particulières avec Ottawa. Non seulement cette province veut exercer sa compétence en matière de formation de la main-d'oeuvre, mais elle cherche aussi à administrer les budgets de l'assurance-chômage sur son territoire.

« Il est possible d'aller plus loin que ce que propose le document fédéral en matière de décentralisation des compétences. Il y a bien sûr une limite à la dévolution de pouvoirs pour le bon fonctionnement de la fédération, mais nous sommes loin de l'avoir atteint », a argué M. Dennison.

M. McKenna a aussi parlé en faveur des droits collectifs, affirmant qu'il n'était pas nécessaire de restreindre le recours par une province à la clause nonobstant pour se soustraire à l'application de la Charte fédérale des droits et



Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, s'est dit tout à fait disposé à considérer une dévolution asymétrique de pouvoirs fédéraux vers les provinces, hier, devant le comité Beaudoin-Dobbie. Sur la photo, il apparaît en compagnie du sénateur Nancy Teed, avant son intervention devant le comité.

libertés, comme le propose le document fédéral de réforme constitutionnelle.

Au cours du débat précédant l'échec de l'accord du lac Meech, M. McKenna s'était déclaré en faveur de l'abolition de la clause nonobstant, qui a permis au Québec de soustraire sa loi sur l'affichage de l'application de la charte fédérale. Hier, il a argué que cette clause dérogatoire pouvait protéger les droits collectifs contre un recours abusif à la charte des droits individuels.

S'affichant devant le comité comme un homme de compromis, M. McKenna s'est aussi déclaré en faveur d'un droit de veto pour les quatre régions canadiennes s'inspirant de la formule de Victoria. Ce serait, selon lui, peut-être le seul moyen de redonner un droit de veto au Québec qui soit acceptable aux autres provinces.

En ce qui a trait à la réforme du Sénat, le premier ministre du Nouveau-Brunswick favorise la formule Triple-E (élu, efficace et représentation égale pour toutes les provinces), mais pas au point de mettre en péril la présente ronde de négociations constitutionnelles s'il n'y a pas consensus.

Devant le comité fédéral mardi, le premier ministre Clyde Wells, de Terre-Neuve, s'était montré intransigent au sujet de la réforme du Sénat, soulignant qu'il ne pourrait signer une entente constitutionnelle si celle-ci ne retenait pas la formule Triple-E.

Pour M. McKenna, l'heure est aux compromis, et il se satisfait d'un Sénat élu, efficace et dont la représentation serait plus équitable. Il a invité ses homologues à faire preuve de souplesse, ajoutant que l'Ontario, qui s'est opposée avec vigueur à un Sénat Tri-

ple-E, n'avait pas à craindre un Sénat de représentation plus équitable.

Le discours de M. McKenna a été bien accueilli par les membres du comité Beaudoin-Dobbie, surtout que ces derniers jours, après avoir pris connaissance des positions bien ancrées des premiers ministres Wells de Terre-Neuve, Rae de l'Ontario et Getty de l'Alberta, plusieurs d'entre eux s'interrogeaient à haute voix sur les chances de succès des négociations.

La caravane du comité Beaudoin-Dobbie se transporte aujourd'hui à Halifax pour entendre notamment le premier ministre de Nouvelle-Écosse, Don Cameron. Au cours du week-end, le comité y tiendra aussi la première des cinq grandes conférences nationales sur la constitution. Il sera cette fois-ci question du partage des compétences.

## Le personnel de Barbara McDougall a intercepté des documents sur l'affaire Al-Mashat, affirme l'enquêteur

Presse Canadienne  
OTTAWA

L'enquêteur chargé de retrouver une note interne disparue portant sur l'affaire Al-Mashat affirme que le personnel de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Barbara McDougall, a intercepté des documents qui n'auraient pas dû être touchés.

C'est ce que révèlent des informations nouvellement divulguées.

Le 11 juin dernier Bruce Harris, agent de sécurité des Affaires extérieures, a reçu l'ordre d'enquêter sur le sort d'une note se-

crète, datant du 8 mars, concernant un diplomate irakien cherchant à obtenir l'asile au Canada.

Selon les partis d'opposition, le document pourrait démontrer que le ministre des Affaires extérieures de l'époque, Joe Clark, mentait quand il a prétendu ignorer la procédure rapide d'immigration appliquée dans le dossier de Mohamed al-Mashat, en mars dernier.

Si M. Clark avait lu la note, celle-ci porterait vraisemblablement ses initiales. Jusqu'à présent, on n'a pu consulter que des copies du document.

Vingt-quatre heures après que M. Harris eut reçu l'ordre d'en-

quêter, Mme McDougall déclarait aux Communes que les recherches en vue de retrouver la note interne avaient été confiées à la direction des services de sécurité des Affaires extérieures, alors que l'opposition réclamait que la Gendarmerie royale en soit chargée. Mais quelques heures à peine avant cette déclaration de Mme McDougall, ses employés personnels fouillaient des boîtes de documents qui étaient supposées être scellées, affirme M. Harris.

Ce dernier a déclaré qu'après avoir appris que ces documents se trouvaient au bureau de la ministre, il a demandé qu'on ne touche ni aux boîtes de documents, ni à

leur contenu, mais c'était trop tard. Il a alors « confisqué » les quatre boîtes de documents, les a ramenées à son bureau et les a toutes examinées, sans rien trouver.

Le directeur de sécurité des Affaires extérieures, A.G. Vincent, avait envoyé la note manquante au bureau de M. Clark pour prévenir ce dernier que Al Mashat avait communiqué avec l'ambassade canadienne à Vienne la semaine précédente. Le gouvernement a blâmé M. David Daubney, ex-chef de cabinet de M. Clark, dans cette affaire, lui reprochant de n'avoir pas transmis cette note à M. Clark.



PHOTO PC

## Un désaccord « sain »

Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a qualifié de « sain », hier, le désaccord exprimé par les premiers ministres Getty (Alberta), Wells (Terre-Neuve) et Rae (Ontario) sur des questions constitutionnelles. « Cela fait partie du processus et je suis content de voir que les premiers ministres sont engagés dans le débat », a déclaré M. Clark devant un millier d'élèves d'une école secondaire de la banlieue de Scarborough. À l'issue de sa conférence, les élèves lui ont offert un caleçon imprimé de drapeaux canadiens.

## La région de Montréal a perdu pas moins de 35 000 emplois en 1990-91

Dans la région métropolitaine, le nombre de chômeurs augmente « sensiblement » plus vite que dans le reste du Québec

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Un dernier, le chômage a progressé plus rapidement à Montréal que dans le reste de la province. Selon les données de l'automne dernier, en 12 mois la région métropolitaine a perdu 35 000 emplois, dont la plupart (28 000) se trouvaient sur les îles de Montréal et de Laval.

C'est ce que constatent les économistes du ministère de la Main-d'œuvre du Québec dans leur bilan régional de l'emploi pour le troisième trimestre de l'année, à paraître dans les prochaines semaines. Selon la version préliminaire du document d'une centaine de pages, le nombre des prestataires d'assurance-chômage s'est accru de plus du quart dans les trois premiers trimestres de 1991 alors qu'il frôlait la barrière des 100 000, « une progression sensiblement plus rapide que dans l'ensemble du Québec (22 p. cent) », indiquent les auteurs de l'étude.

Au troisième trimestre de 1991, « la liste des annonces de mises à pied est sensiblement plus courte » que lors des

précédents trimestres à Montréal, mais « certaines d'entre elles ont eu l'effet d'une bombe » — notamment Air Canada (450 postes), les usines Angus (950 postes), Kentec (250 postes) et National (140 postes).

En revanche, les projets d'investissements « sont assez peu nombreux et dans l'ensemble plutôt modestes ».

La population active n'a guère fluctué à Montréal dans les trois premiers trimestres de l'année 1991, alors que la région perdait 35 000 emplois. En un an, le taux de chômage de la métropole est passé de 9,7 à 12 p. cent. Le troisième trimestre de 1991 était un neuvième trimestre consécutif de perte d'emplois pour Montréal et Laval. Au cours de cette période, 28 000 emplois, ou 2,8 p. cent des postes, ont été perdus. Avec une hausse légère de la population active — 4000 personnes sont venues grossir le marché du travail — le taux de chômage a fait un bond de 2,9 p. cent, à 13,3 p. cent, deux points de plus que la moyenne québécoise.

Dans l'ensemble des 13 régions du Québec, quatre ont vu leur situation d'emploi s'améliorer. Parmi les perdantes, Montréal se trouve dans la moyenne, Lanaudière et la Mauricie ont cepen-

dant proportionnellement perdu moins d'emplois que Montréal-Laval.

Singularité, dans la région métropolitaine, les pertes d'emplois ont frappé indistinctement les plus de trente ans et les jeunes — des diminutions de 2,7 p. cent. Ailleurs en province, l'emploi des jeunes a reculé de façon importante — près de 8 p. cent — mais celui des plus de trente ans s'est amélioré légèrement. Montréal se distingue aussi quant au type d'emplois disparus: le recul des emplois à temps plein était de 7 p. cent dans toutes les couches d'âges à Montréal; ailleurs au Québec, les disparitions d'emplois à temps plein touchaient surtout les jeunes (11,8 p. cent contre seulement 1,2 p. cent pour leurs aînés. Un jeune sur six de la région métropolitaine de Montréal est sans emploi, tandis qu'une personne sur huit, chez les 30 ans et plus, est condamnée au chômage.

Toutefois la durée du chômage a légèrement diminué. On chômait en moyenne 25 semaines à l'automne 1991, à Montréal, une demi semaine de moins que l'année précédente. Il s'agit d'une réduction de 2 p. cent. Ailleurs en province le chômeur moyen était 25,4 semaine au rancart, une semaine et demie de plus que l'année précédente, une augmentation de 5 p. cent.

La récession a frappé plus durement les hommes à Montréal-Laval, ces derniers occupant 22 000 des postes disparus contre 6000 pour les femmes. En outre, 27 000 emplois à temps plein sont devenus à temps partiel — 19 000 emplois masculins et 8000 féminins.

Ainsi, malgré une baisse de 2 p. cent des hommes de Montréal au sein de la population active, leur taux de chômage a augmenté de deux p. cent au cours des trois premiers trimestres de 1991. Chez les femmes, dont le poids dans la population active a augmenté de 3 p. cent, le chômage est passé de 3,9 à 13,9 p. cent.

Les spécialistes constatent « toujours une contraction du taux d'activité » à Montréal, « une manifestation de découragement des gens face aux perspectives d'emploi ».

### Construction en baisse

La situation de l'emploi a fluctué beaucoup à Montréal selon les secteurs d'emploi. Des 28 000 emplois perdus sur le territoire Montréal et Laval entre l'automne 1990 et l'automne 1991, 24 500 étaient dans le secteur secondaire. Dans la construction 16 600 emplois sont disparus, touchant presque un travailleur sur trois.

Ce recul de 31 p. cent est « conforme aux tendances signalées dans le secteur de la construction ».

L'industrie manufacturière a été moins touchée que l'année précédente avec 8000 pertes d'emplois — 4 p. cent — qui s'ajoutent toutefois aux 36 000 de l'année précédente.

Dans le secteur tertiaire aussi l'emploi a fluctué d'un type de service à l'autre, mais le nombre net des postes reste inchangé.

Du côté des pertes, les variations les plus importantes ont touché le commerce et les transports (moins 19 700 emplois), et les communications (11 700 emplois).

Du côté des gagnants on trouve les services, et l'administration publique, qui ont vu leur nombre d'employés augmenter de 16 900 et de 8000 respectivement.

Dans l'administration publique, cette augmentation représente 15 p. cent des postes. Elle s'ajoute à une autre hausse de 17 p. cent l'année précédente. Dans le commerce et dans l'administration publique la tendance à Montréal va à l'encontre de ce qui a été constaté dans le reste de la province, note-t-on.

## Éditorial

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administrationRoger D. Landry  
président et éditeurClaude Masson  
éditeur adjointMarcel Desjardins  
directeur de l'informationAlain Dubuc  
éditorialiste en chef

## Un an après, le Moyen-Orient en pleine évolution

Un an après l'attaque des forces armées des États-Unis et de leurs alliés qui devaient mettre fin à la guerre du Golfe, on se souvient encore clairement des images télévisées de Bagdad sous les attaques aériennes massives et de Tel Aviv dans l'appréhension de missiles meurtriers. On se demandait alors ou tout cela nous menerait et si le jeu en valait la chandelle.



On sait maintenant que le monde ne s'est pas embrasé et que la guerre ne s'est même pas généralisée au Moyen-Orient. Les Irakiens peuvent dire à juste titre que des moyens excessifs ont été utilisés pour les soumettre mais, à l'époque, les chefs militaires ne voulaient pas prendre de risques inutiles avec la vie de leurs soldats. On a aussi dit que le commandement américain aurait dû prolonger les hostilités d'un jour ou deux pour être sûr de renverser le gouvernement de Saddam Hussein.

En fait, le maintien de Saddam Hussein au pouvoir en Irak a fini par étaler au grand jour la meilleure justification de l'intervention militaire pour libérer le Koweït. Comme le rapporte dans ses mémoires l'ancien ministre des Affaires extérieures d'Union soviétique, M. Eduard Chevardnadze, Saddam Hussein aurait pu à tout moment jusqu'à l'assaut final des lignes ira-

kiennes épargner la guerre à son pays mal préparé en se retirant du Koweït et en donnant les assurances exigées par les Nations Unies.

Il ne l'a pas fait et il n'a pas davantage épargné aux Irakiens la continuation jusqu'à aujourd'hui de l'embargo commercial en démantelant les armes de destruction massive ainsi que les installations pour leur fabrication. On a découvert cette semaine que l'Irak possédait l'équipement nécessaire pour produire quatre ou cinq bombes atomiques par an au mépris des résolutions des Nations Unies et du Traité de non-prolifération.

Les actions du gouvernement irakien depuis la guerre - notamment les efforts pour mater les insurgés kurdes et chiites - lui ont aliéné le peu de soutien international qu'il avait pu obtenir en lançant un défi aux États-Unis et à l'Arabie Saoudite. Lors de la sixième conférence islamique en décembre dernier, l'Irak s'est fait condamner pour son refus de respecter ses engagements auprès des Nations Unies. L'Organisation de libération de la Palestine, la Jordanie et le Yémen - tous trois sympathiques à l'Irak au moment de la guerre - ont voté avec la majorité en faveur de la condamnation.

Lors de la guerre, on craignait que le fossé entre Israël et les pays Arabes ne s'élargisse inexorablement. En réalité, le processus de paix entre Israël et ses voisins a été accéléré par la défaite de l'Irak.

Sans être impliqués dans le conflit, les Palestiniens ont beaucoup souffert depuis un an. Mais il y a maintenant l'ébauche d'un consensus chez eux voulant qu'il y ait plus à gagner qu'à perdre dans la recherche d'une solution négociée. C'est pourquoi les États-Unis et l'Union soviétique ont pu convoquer une conférence à Madrid en novembre dernier et que, cette semaine à Washington, des négociations bilatérales entre Israéliens et Palestiniens ont eu lieu. Le processus est bien entamé à en juger par les récents gestes désespérés de provocation par des extrémistes juifs et palestiniens dans les territoires occupés.

Grâce à la superbe de Saddam Hussein, l'Irak reste en marge de cette lente évolution qui pourrait un jour établir une paix véritable au Moyen-Orient. Il reste aussi à l'écart du mouvement qui pourrait créer un puissant bloc islamique comprenant le Pakistan, l'Iran, l'Afghanistan et les six républiques musulmanes de l'ancienne Union soviétique.

Les prophètes de malheur d'il y a un an ont eu tort. La guerre n'a pas porté un coup désastreux aux relations internationales - rien de comparable à la révolution islamique en Iran 12 ans auparavant. Les pays occidentaux, qui ne jouent plus sur un échiquier dont les cases sont nécessairement soit blanches soit rouges, voient maintenant les réalités du monde arabe sous un autre jour, ainsi que celles de la vaste communauté musulmane.

Frédéric WAGNIÈRE

## Montréal: où est le capitaine?

Le jour même de la Veille de Noël, le caucus des députés péquistes de Montréal dénonçait avec fougue le plan de relance de la métropole rendu public une semaine plus tôt par Québec. Le plus gros de l'arsenal déployé à cette occasion visait le gouvernement Bourassa. Mais les députés de l'opposition n'ont pas pu résister à la tentation d'écrocher au passage le maire Jean Doré, qui a eu notamment droit à cette réflexion de Michel Bourdon: «En politique, quand on ne sait pas se faire aimer, il faut au moins se faire craindre pour être respecté.» Faut-il préciser que selon M. Bourdon, le maire Doré a échoué sur les deux plans: il n'est parvenu à inspirer ni amour, ni respect...

Comme cadeau de Noël, on a déjà vu mieux. Car ce jugement d'une grande sévérité révèle deux choses. D'une part, que le maire de Montréal constitue un poids plume dans le jeu des influences politiques de la capitale. Preuve de cette incapacité à s'imposer à Québec: en plus de cinq ans de pouvoir, le RCM n'a pas réussi à faire comprendre au gouvernement provincial que Montréal est plus qu'une simple composante d'une vaste région s'étendant des Laurentides à la Montérégie. C'est ainsi que le plan de décembre perpétue cette aberrante approche «régionale» ignorant, une fois de plus, que Montréal connaît des problèmes bien différents de ceux de Laval ou de Vaudeuil.

Le désaveu de M. Bourdon montre, d'autre part, que même si l'administration Doré a rempli l'hôtel de ville d'anciens combattants péquistes, ce qui n'a pas particulièrement facilité ses relations avec le gouvernement Bourassa, le PQ préfère aujourd'hui marquer ses distances à son égard. Et que finalement, tout en conservant tous ses ennemis, le maire et son équipe sont tranquillement en train de perdre leurs alliés les plus naturels.

L'impopularité du maire ne se limite d'ailleurs pas à ses partenaires provinciaux. Elle touche aussi des milieux montréalais qui ont pourtant tout intérêt à marcher main dans la main avec la Ville. La sortie faite hier par Mme Nycol Pageau-Goyette, présidente du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, qui a publiquement déploré le manque de leadership du maire, constitue un indicateur éloquent d'une abyssale insatisfaction à l'endroit de M. Doré.

Que reproche-t-on donc au maire, outre sa proverbiale verbosité? En gros, les observateurs de la scène montréalaise jugent que malgré ses indéniables qualités intellectuelles, il n'a jamais réussi à exercer pleinement ses fonctions. Et qu'il a en quelque sorte abdiqué son pouvoir en faveur d'une équipe de technocrates plus doués pour la production d'études de toutes sortes et pour l'embauche de leurs amis respectifs que pour l'action.

Le maire de Montréal ne parvient donc pas à s'affirmer à Québec, pas plus que dans sa propre ville et parmi ses propres collaborateurs. Ce diagnostic est désolant et dramatique, car Montréal a plus que jamais besoin d'un leader fort et capable de recueillir des appuis pour relancer son économie déclinante. Or, au lieu de remonter la pente, tout indique que Montréal ne cesse de s'enfoncer dans le marasme. Exemple: un rapport gouvernemental publié dans nos pages hier montre que, conséquence de la récession, tout le Québec est en voie d'appauvrissement, la métropole périlite plus vite que le reste de la province.

La Ville ne peut pas, à elle seule, inverser ce mouvement. Mais elle peut tenter de créer un climat propice à la venue de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents. Hélas, l'administration Doré vit à l'heure de la procrastination. Les projets municipaux les plus prometteurs s'enlisent dans des délais qui n'en finissent plus. La morosité dans laquelle baigne l'hôtel de ville ne laisse filtrer que les échos des petites guerres de pouvoir (exemple: le cas Pierre Bourque). Et le maire Doré ressemble de plus en plus au capitaine-fantôme d'un bateau en naufrage.

Agnès GRUDA

## Entre l'inquiétude et la panique

Le ministre Marc-Yvan Côté a pris la bonne décision en déclenchant, malgré les hésitations de plusieurs de ses fonctionnaires, l'opération de vaccination dans les régions les plus touchées par la méningite.

Même si, selon certains spécialistes, l'incidence de la maladie n'était pas assez élevée pour justifier une intervention d'une telle ampleur, le degré de panique de bien des parents, la perte de crédibilité des autorités médicales, la surcharge pour le réseau de la santé occasionnée par les demandes inutiles justifient amplement la mesure.

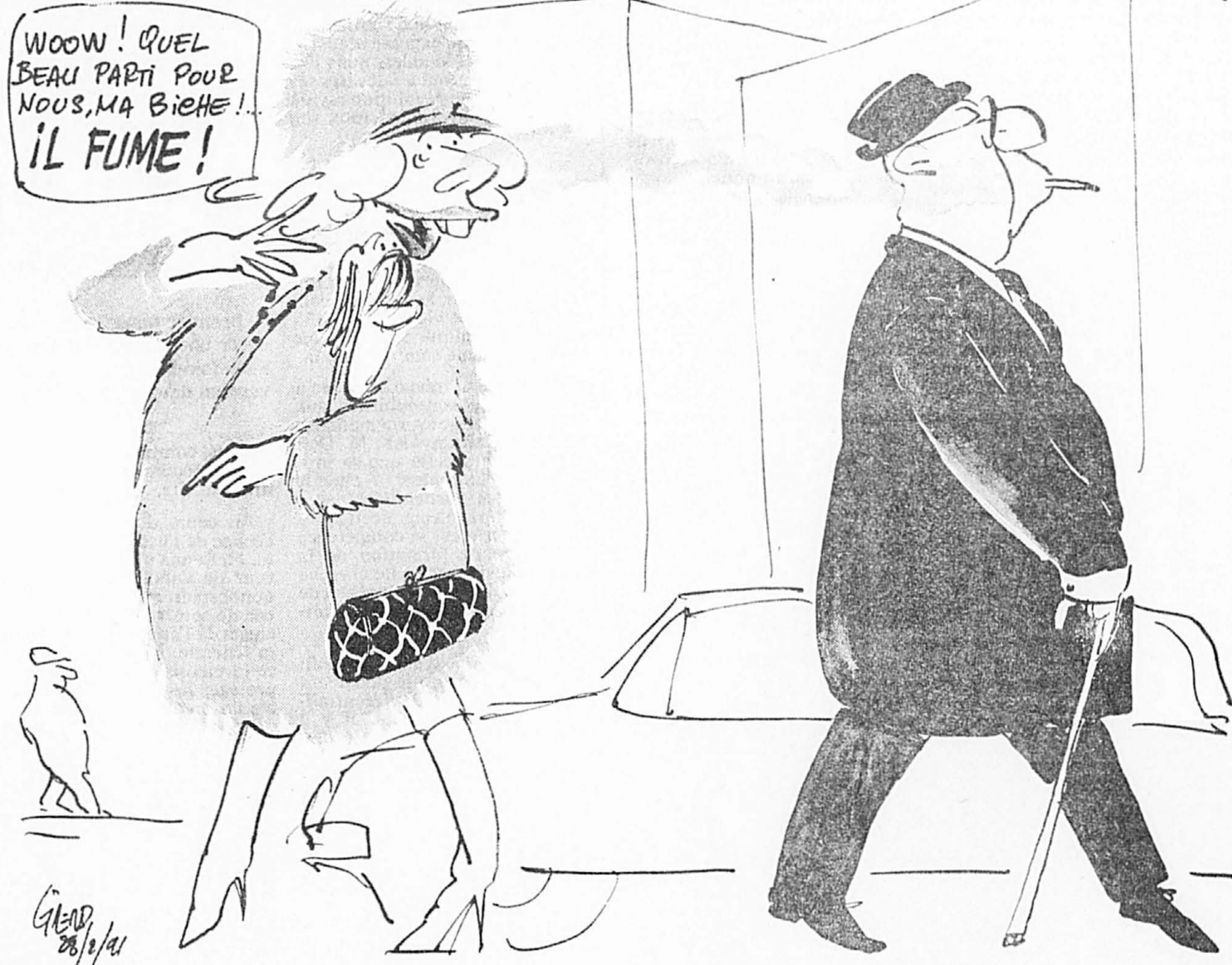
Cependant, cette intervention énergique n'a pas suffi à réduire le niveau de panique. On le voit quand bien des parents montréalais, parce qu'il n'y a pas de vaccination générale, se ruent sur les pharmacies et sont prêts à payer n'importe quoi pour obtenir le vaccin pour leurs enfants.

Ils sont en proie à une inquiétude encore plus vive quand ils découvrent que le vaccin n'est plus disponible en pharmacie. Cela s'explique par le fait que la compagnie qui produit le vaccin, Connaught, a choisi de réserver ses stocks pour les programmes de vaccination publique. Mais cette décision s'imposait.

À Montréal, il n'y a pas de problème de méningite, puisque celle-ci ne rattrape pas plus que par le passé. Cette ruée sur les pharmacies est inutile et irrationnelle. La panique des parents est peut-être compréhensible, mais elle n'a rien d'édifiant.

Alain DUBUC

## 5,75\$ LE PAQUET DE CIGARETTES



DROITS RESERVES

REPRISE

## La crise constitutionnelle est compliquée par une crise de confiance dans le processus

MARCEL ADAM

Le premier ministre ontarien, Bob Rae, a vigoureusement dénoncé le processus en cours qui vise à écarter les traditionnelles conférences des premiers ministres.

Ce nouveau processus à doubles volets consiste selon lui à faire produire par le comité Beaudoin-Dobbie un document qui fera ensuite l'objet de discussions bilatérales entre Ottawa et les capitales provinciales afin de mettre au point un projet qui, après avoir été soumis au Parlement fédéral, servira de base à une offre qui sera faite au gouvernement québécois.



après avoir tenu compte des discussions secrètes qui se poursuivent actuellement entre Ottawa et Québec.

Ce n'est pas ainsi que les choses doivent se passer dans un système fédéral, dit Bob Rae pour qui il n'est pas question de réformer la Constitution autrement que par des négociations avec toutes les parties constituantes.

On comprend que le premier ministre de la plus importante province du pays prenne ombrage d'un dialogue Québec-Ottawa qui fait d'autant plus penser qu'il fait suite à l'engagement de Bourassa de ne plus négocier que sur une base bilatérale avec Ottawa, qu'il n'existe pas de discussions semblables entre Toronto et Ottawa.

Le discrédit du processus traditionnel de modification de la Constitution n'est pas le moindre obstacle à la réforme en cours.

La majorité de la population canadienne ne croit plus en effet à la légitimité des conférences constitutionnelles traditionnelles et souhaite substituer à cette pratique une assemblée constituante évou un référendum national — proposition à laquelle seraient prêts à se rallier plusieurs premiers ministres provinciaux.

Robert Bourassa a promis il y a un an de ne plus négocier à 11 (mais seulement avec Ottawa) parce que ce processus inefficace est complètement discrédité. Aussi s'en tient-il à sa résolution post-Meech (maintenant inscrite dans la loi 150) et attend une offre préalablement adoptée par les dix autres gouvernements qu'il soumettra éventuellement à l'approbation de l'Assemblée nationale.

Pour qu'une telle attitude donne les résultats escomptés, il faut que les partenaires canadiens aient une claire idée de la réforme qui serait acceptable à Québec. À l'intérieur de l'ultimatum qui leur a été fait, ils doivent faire du premier coup une offre que le gouvernement québécois ne saurait refuser.

Mais comment sauraient-ils ce que Québec veut au juste? Le rapport Allaire est inutile à cet égard parce que (1) ses revendications exagérées ont été rejetées d'emblée et (2) M. Bourassa a lui-même dit qu'il était négociable.

S'il avait fait une critique

constructive des propositions fédérales de septembre dernier, le reste du Canada aurait eu une bonne indication de ce que devrait contenir l'offre attendue de lui. Il s'en est bien gardé. Pourquoi? Parce qu'il ne veut pas montrer ses cartes et affaiblir sa position de négociation.

Le premier ministre Bourassa et le ministre fédéral Joe Clark ont nié qu'il y ait des négociations secrètes Québec-Ottawa. M. Bourassa admet cependant qu'il a des conversations confidentielles avec Brian Mulroney, comme il en a eu et en aura avec des homologues provinciaux, y compris M. Rae.

Compte tenu de la stratégie adoptée par Robert Bourassa, quand il parle de négociation il ne peut s'agir que de négociations avec Ottawa, et de négociations qui doivent avoir lieu en fonction du court délai fixé par son ultimatum. C'est pourquoi les affirmations de Bob Rae sont plus crédibles que les dénégations de Robert Bourassa.

Dans la stratégie de ce dernier, il y a quelque chose de faux qui fait douter sérieusement qu'elle donnera les résultats attendus.

Cette stratégie suppose qu'une négociation à 10 sera plus efficace qu'une négociation à 11. Rappelons les positions divergentes affichées cette semaine par quelques premiers ministres provinciaux sur des points majeurs c'est montrer l'irréalisme d'une telle prétention.

Bob Rae réclame une conférence traditionnelle à 11 dont ne veut pas entendre parler Robert Bourassa et que ne peut promettre Joe Clark. Alors se pose la question: qu'arrivera-t-il

après le dépôt du rapport Beaudoin-Dobbie, en février?

Que fera Ottawa? Pourra-t-il tenir une conférence constitutionnelle avec des provinces qui sont à cent lieues de s'entendre, alors que Québec et l'opinion publique canadienne rejettent ce processus? Ou fera-t-il adopter une résolution par le Parlement pour ensuite tenter d'entraîner les provinces à suivre son exemple, comme le suppose avec méfiance Bob Rae?

Quelle que soit l'avenue que choisira Ottawa, restera-t-il assez de temps pour conclure une entente avant l'échéance fixée par la loi 150? Y aura-t-il assez de huit mois pour non seulement mettre d'accord les gouvernements, mais aussi pour l'étude du projet de réforme, durant des semaines et peut-être des mois, par les comités parlementaires du fédéral et de plusieurs provinces? Et pour tenir les référendums promis par certains gouvernements provinciaux, peut-être même celui auquel Ottawa pourrait être contraint de se résoudre, avant la sanction du projet par tous les corps législatifs (opération qui a pris trois ans avec Meech)?

Comme Québec doit tenir un référendum sur la souveraineté (ou une offre du reste du Canada) au plus tard en octobre, le reste du Canada devra avoir livré la marchandise au plus tard au moins d'août, soit dans six mois, puisqu'il lui faut au moins deux mois pour mener à bien cette consultation.

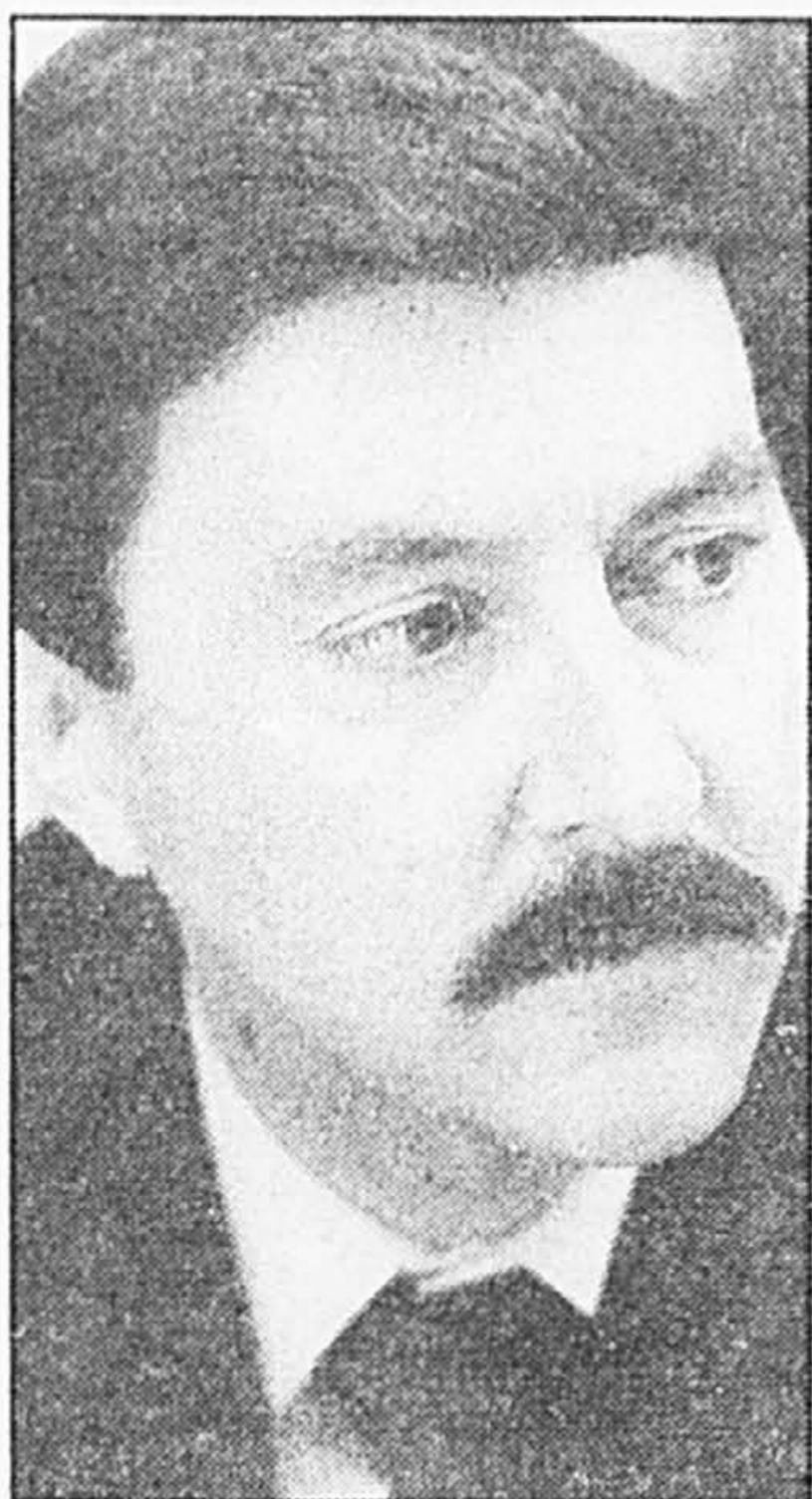
Je ne sais pas où le Canada s'en va, mais je suis sûr d'une chose: il y va trop vite pour son bien.

# Une police « communautaire » en l'an 2000

ANDRÉ NORMANDEAU

L'auteur est professeur de criminologie à l'Université de Montréal.

La Communauté urbaine de Montréal, en collaboration avec les Nations Unies et les associations européennes et nord-américaines qui regroupent les élus politiques, particulièrement les maires, ainsi que des policiers, vient d'annoncer, à la Conférence internationale de Paris sur la prévention, qu'elle va créer en 1992 un Centre international de prévention du crime dont le siège social sera situé à Montréal.



André Normandeau

Cette initiative est louable et pertinente afin de passer de la théorie à la pratique, des idées générales à l'action concrète. Tout indique que ce projet servira de catalyseur d'un changement important en matière de sécurité publique au cours des prochaines années. Le cœur de ce changement sera sans aucun doute celui du virage « communautaire » de la police d'ici l'an 2000. (...) Les principaux ingrédients de la police communautaire sont les suivants:

- 1 - La mission de la police est fondamentalement celle d'agents de la paix; le policier travaille dans le respect des droits et libertés démocratiques.
- 2 - La police adopte une stratégie cruciale: une consultation systématique de la communauté et de ses associations.
- 3 - L'attitude et le comportement de la police sont définitivement de nature pro-active et interactive (police - communauté).
- 4 - La police axe en partie ses énergies à la solution des problèmes liés à la criminalité et au désordre social; en collaboration avec les partenaires appropriés, elle vise à solutionner au moins partiellement certaines causes des problèmes par des activités de prévention autant que de répression.
- 5 - La police, en liaison avec les autres grands services publics et privés, contribue à améliorer la qualité de la vie; par ses programmes communautaires de prévention, elle vise non seulement à contenir et à réduire la criminalité mais également à réduire la peur du crime et à mousser le sentiment réel de sécurité de la communauté.
- 6 - Les policiers de première ligne sont des généralistes plutôt que des spécialistes, dont le niveau de responsabilité et d'autonomie est important à l'intérieur d'une organisation décentralisée et déconcentrée.
- 7 - L'obligation de rendre compte rigoureusement à la communauté et aux élus politiques légitimes caractérise un service de police (dit communautaire) de qualité.

Le modèle de la police communautaire s'exprime « en action » depuis quelques années par un certain nombre de pratiques dont l'étendue et la qualité varient d'un service de police à l'autre, d'un projet à l'autre, et même d'une pé-

riode de temps à une autre au sein d'un même service. Toutefois, les éléments essentiels sont habituellement les suivants:

1. Une multitude de projets de prévention communautaire du crime, sous le leadership de la police et des organismes communautaires, en partenariat souvent avec d'autres services publics et privés.
2. Une multiplication de la présence policière par l'ouverture de mini-postes de police communautaire (« mini-station » ou « neighborhood station ») aux quatre coins de la ville ou même d'un quartier, selon les dimensions démographique et géographique.
3. Une visibilité policière supplémentaire est également renforcée par le retour dans le paysage du quartier des patrouilles de policiers à pied, rattachés (de préférence) aux mini-postes.
4. La mise sur pied de comités consultatifs de citoyens auprès du service de police, au niveau de la ville et des quartiers, est un élément important.
5. La participation active des élus politiques locaux au sein d'un conseil de sécurité publique ou d'une commission de police municipale (« municipal police board ») est primordiale.

Le bilan des quatre projets de police communautaire mentionnés est le suivant:

**- LE TAUX DE VICTIMISATION:** L'étude de victimisation (par sondage) de Victoria, par exemple, indique que les citoyens sous le régime de police communautaire ont été victimes de violence ou de vol

deux fois moins souvent (50 pour cent) que les citoyens en dehors de ce régime, dans le temps (« avant-après ») la police communautaire et dans l'espace (quartier témoin - quartier expérimental). La perception d'une diminution de la criminalité est du même ordre entre les deux groupes.

**- LE SENTIMENT D'INSECURITE:** Le sentiment d'insécurité du public, que l'on appelle communément « la peur du crime », tel que mesuré par sondage, diminue de façon sensible dans le temps et dans l'espace, au niveau de la ville ou d'un quartier, sous la protection d'une police de type communautaire. L'ordre de grandeur est de 25 à 50 pour cent, sauf exception, lorsque le modèle communautaire est vraiment en vigueur. Certains services de police affirment maintenant que leur objectif principal est dorénavant d'augmenter le sentiment de sécurité des citoyens à titre d'indice de « qualité de vie » communautaire.

**- LA SATISFACTION DU PUBLIC:** Mesure par sondage, à l'aide d'un questionnaire de plusieurs questions, les indices de satisfaction au sujet de la police communautaire sont supérieurs, dans le temps et dans l'espace, de 25 à 35 pour cent par rapport à la police traditionnelle. L'étude détaillée d'Edmonton à ce sujet indique, par exemple, que cet ordre de satisfaction supplémentaire s'applique sur des perceptions comme l'efficacité du service de police, sur la visibilité et la disponibilité des policiers, sur la confiance de la qualité du suivi et sur l'appréciation des programmes de prévention. L'étude de Montréal signale également le très haut degré de satisfaction des citoyens sur une douzaine de dimensions du travail de la police.

**- LA SATISFACTION AU TRAVAIL DES POLICIERS:** La psychologie du travail et les relations industrielles utilisent depuis fort longtemps cet instrument de mesure, non seulement pour l'entreprise privée mais également pour les grands services publics. Les services publics de police, toutefois, y avaient échappé, sauf exception.

L'étude d'Halifax, en particulier, a fait le tour du jardin de cette approche. Le concept-clé de l'étude est celui de « la qualité de vie au travail ». L'étude dans le temps et dans l'espace indique clairement l'ampleur du changement organisationnel: A) une plus grande satisfaction générale et spécifique des policiers pour leur travail; B) un enrichissement sensible de leurs tâches et de leurs fonctions; C) une plus grande participation aux décisions dans le cadre d'un modèle de « gestion participative »; une place plus importante pour l'autonomie professionnelle, l'initiative personnelle et collective, l'imagination créatrice, les projets innovateurs...

Un indice symbolique mais si-

gnificatif: un accroissement de la productivité de l'ordre de 20 pour cent si on utilise, par exemple, le critère de la diminution des jours de maladie.

L'étude d'Edmonton, à l'aide d'une échelle de plus de 50 indicateurs, démontre de façon significative que le policier communautaire est plus satisfait de l'ensemble de son travail que le policier traditionnel. La satisfaction se reflète spécifiquement sur les dimensions suivantes: Le « climat » général de travail; la motivation personnelle au travail; l'implication personnelle et professionnelle; la qualité des politiques, des directives, de la supervision; le système et les critères de promotion et de carrière; les conditions matérielles du contexte de travail; la communication et la collaboration des citoyens.

**La voie de l'avenir**

La police communautaire, c'est « la voie » et « la vague » de l'avenir en matière de sécurité publique. Pour trois raisons principales:

1. Tout le monde sait maintenant que la police traditionnelle, « ça ne marche plus »! Selon la recherche criminologique, la patrouille policière en automobile, la rapidité de l'intervention et l'enquête policière n'ont pas d'effets significatifs sur le taux de la criminalité et le taux de solution.
2. Les budgets de la police sont relativement plafonnés pour l'avenir prévisible. La seule façon de générer des ressources nouvelles pour la police et la sécurité des citoyens, c'est par la mobilisation des ressources humaines internes et externes. Une nouvelle façon de travailler, en partenariat avec la communauté et avec les autres services publics et privés.
3. La police communautaire est la seule stratégie qui puisse affronter la peur principale à l'esprit des policiers et des citoyens en milieu urbain. Ce que les gens craignent le plus, c'est la violence collective de la part des groupes désavantagés socio-économiquement dans les communautés urbaines, souvent selon des lignes de démarcation raciales et ethniques.

La police communautaire, c'est la seule stratégie qui permet de rejoindre les groupes défavorisés, les communautés culturelles, les jeunes en révolte.

Sous le signe du respect. Sous le signe de la volonté. Sous le signe de la collaboration. Sous le signe de l'humanité et des droits de la personne. Et sans condescendance.

Seule, la police ne peut réhabiliter le tissu social urbain, éliminer ou même diminuer sensiblement la criminalité et le sentiment d'insécurité publique. Mais en partenariat...



## Tout se tient...

Comme je le signalais ici mardi, il n'y a pas de sujet sur lequel je reçois plus de courrier, et ce, depuis des années, que celui de la qualité du français au Québec.

Dans le courrier d'hier, par exemple, deux lettres disent le désarroi des enseignants chaque jour confrontés à des élèves qui sont passés par le primaire, puis par le secondaire, sans avoir appris à lire et à écrire.

La première vient d'un professeur d'économie familiale dans une polyvalente: « Il est difficile d'enseigner notre programme, parce que les élèves possèdent un vocabulaire très restreint. J'ai 25 dictionnaires dans la classe et il faut s'en servir tous les jours... Il faut être dans le milieu pour constater que depuis dix ans, les enfants sont de plus en plus laissés à eux-mêmes. Ils sont très gâtés matériellement (argent, sport, vacances), mais la plupart n'ont pas de dictionnaires à la maison.

« Le français, poursuit notre correspondante, c'est au primaire que ça commence. C'est à cet âge-là que les enfants apprennent le plus. Qu'on cesse de diminuer les contenus du programme et de donner aussi peu de devoirs. Et qu'on exige un dictionnaire au primaire. Mes enfants ont terminé leur primaire il y a cinq ans et n'ont pas de difficultés en français. Pourquoi? Parce qu'à l'école où ils ont étudié, on a gardé les vieilles méthodes tout en introduisant les nouvelles. Tous les soirs, ils avaient un devoir de français et de mathématiques. A la fin de la première année, ils écrivaient en lettres attachées... Ou on fasse la même chose partout et je suis sûre que le français s'améliorera. »

\*\*\*

Une autre lettre, d'un professeur de littérature au collégial: « En général, les Québécois de moins de 32 ans ne savent pas leur français et ils ne peuvent le savoir parce qu'ils ne l'ont pas appris quand c'était le temps. La cause de ce désastre tient beaucoup plus à l'absurde philosophie (qui a présidé à l'élaboration des programmes actuels) qu'au nombre d'heures consacrées à l'enseignement. Cette philosophie, née d'inepties marxistes mêlées à une psychologie d'allégés, tient d'ailleurs toujours lieu de pensée aux « sciences » de l'Éducation et dans les officines du ministère. »

Notre correspondante cite la réaction effarante d'un professeur qui occupe une fonction pédagogique importante au sein du réseau collégial et qui, lors d'un colloque sur la didactique du français, commentait en ces termes l'éloquente démonstration faite par l'écrivain Jean Larose sur la détérioration de la langue écrite au Québec: il ne faut pas accorder trop d'attention à la correction de la langue, disait ce monsieur, de peur de tomber « dans un conformisme linguistique paralysant et démobilisateur »!

\*\*\*

Chose certaine en tout cas, ce n'est pas le conformisme linguistique qui va paralyser et démobiliser les autorités d'un collége privé montréalais que je ne nommerai pas parce que je suis sûre qu'il est loin d'être seul dans sa ligue. Une lectrice m'envoie l'édition de novembre du bulletin publié par cette institution à l'intention de ses anciens diplômés.

En voici des extraits — ceux-là mêmes que cette lectrice indignée a soulignés dans la publication envoyée à son mari.

« Journée portes ouvertes: pour faire connaître le collége au public intéressé par le *marché du collége privé* en leur donnant l'occasion de voir la vie au Collège... Tous participaient à rendre ce 2 à 5 intéressant pour les élèves potentiels.

« Concours de logo: des prix seront accordés aux gagnants qui seront dévoilés... Le gagnant fut choisi... »

« Liste d'attente: un peu moins élevée cette année... Mais on entend positionner le Collège comme étant « le meilleur à Montréal »... et capitaliser sur les préparatifs (de l'anniversaire de l'institution). (Tout va bien: on compte sur les parents potentiels, le papier-lettre est prêt, les communications à l'interne sont débordantes, et l'on loue le dévouement infatigable d'un collaborateur.

« Les sports: Cette année, le (club de) football a commencé en lion... La première année ils obtiennent aucune victoire. La deuxième année, ils obtiennent 50 p.c. de victoire. Nous leur souhaitons de se rendre en éliminatoires... L'équipe cadet a terminé au premier rang... »

« (La communauté) a reformé son implication dans son oeuvre d'éducation... »

« Projets d'investissements: (La société chargée d'organiser la levée de fonds) recontra pres de soixante personnes pour la collecte de données qui servira à rapporter au Collège leur opinion sur la faisabilité d'une campagne qui paierait lesdites installations. »

Je vous fais grâce du reste. Ce qu'il faut retenir, c'est que cette publication fait partie de la « vitrine », de l'effort de relations publiques d'un collége bien coté, dont la tradition pédagogique remonte à plus d'un siècle. Si on laisse passer ce genre d'écrits dans une « bonne » institution, qu'est-ce que ça doit être ailleurs?

\*\*\*

Citant l'enquête que CROP a réalisée pour le magazine L'Actualité, je parlais samedi des terribles statistiques qui indiquent que les Québécois sont, de tous les Canadiens, ceux qui lisent le moins. (Même le tiers des gens ayant un diplôme universitaire disent n'avoir pas ouvert un livre au cours des six derniers mois!)

L'état des bibliothèques publiques est à l'aveugnant. Le directeur de la Bibliothèque Nationale, M. Philippe Sauvageau, rappelait récemment lors d'une interview accordée à un quotidien montréalais que le réseau des bibliothèques publiques, au Québec, est « le pire » en Amérique du nord.

Le réseau québécois compte trois fois moins de bibliothécaires et deux fois moins d'employés à plein temps que ceux des autres provinces canadiennes. L'Ontario consacre à son réseau de bibliothèques trois fois plus d'argent par capita que le Québec.

« A l'heure actuelle, écrit notre collègue, ce sont les municipalités qui financent à 80 p.c. le réseau de bibliothèques. La réforme Ryan n'annonce donc rien de bon dans une province où plus de 750 000 personnes n'ont toujours pas accès à une bibliothèque dans leur municipalité. Et selon un récent sondage, 42 p. cent des Québécois préféreraient couper dans les services et les loisirs plutôt que de voir augmenter leur compte de taxe... »

Tout se tient: le système scolaire qui méprise le livre, les familles qui se paient la Floride et deux autos mais pas un seul dictionnaire, les institutions d'enseignement qui méprisent l'écriture, les bibliothèques affamées...

# Droits de l'enfant: le Québec à l'avant-garde

KEVIN SAVILLE

À l'occasion de la publication d'un ouvrage sur les droits de l'enfant, la Commission de protection des droits de la jeunesse propose cette réflexion sur l'évolution des droits des jeunes dans notre société. Le texte est de M. Kevin Saville, président de la Commission.

Notre société accorde-t-elle trop d'importance aux droits des personnes et en particulier à ceux des enfants?

La ratification par le Canada, le 11 décembre dernier, de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant est venue s'ajouter à d'autres engagements déjà pris en faveur des enfants par le Canada et par le Québec.

La Loi sur la protection de la jeunesse adoptée par le Québec, en 1977, reconnaissait explicitement, pour la première fois, l'enfant comme sujet de droit; qui plus est, elle instituait des recours pour garantir l'exercice de ces droits. Le Québec faisait là un choix qui a marqué l'évolution de notre société. Depuis, les lois adoptées par l'Assemblée nationale ont toujours tenu compte de ce principe. Ce choix de société avait été jugé fort avant-gardiste à l'époque mais l'adoption de la Convention des Nations Unies vient confirmer qu'il s'agissait là d'un choix extrêmement valable en termes des valeurs vers lesquelles nos sociétés se tournent de plus en plus aujourd'hui: la dignité de l'être humain, le respect des personnes et l'égalité que nous voulons accorder à tous les membres de notre société, y compris les enfants.

Vis-à-vis des enfants, notre société et le gouvernement québécois ont fait preuve de leadership dans cette évolution internationale.

Cette Convention sur les droits de l'enfant reconnaît aux personnes de moins de dix-huit ans, des droits fondamentaux: le droit à la vie, à un nom, à une nationalité, etc. Elle leur reconnaît également, en raison de leur situation particulière, d'autres droits plus spécifiques comme le droit à la protection et des droits liés à l'adoption ou au placement. Enfin, la Convention souligne leur statut de personne à part entière en leur reconnaissant des droits que les adultes ont aussi comme le droit à la liberté d'expression, le droit d'être entendu, etc.

Les droits reconnus par nos lois s'inscrivent dans un système de valeurs qui veut garantir à tous les citoyens les moyens de se développer pleinement au sein de cette société en leur conférant tantôt la capacité d'agir de façon autonome, tantôt la capacité d'exiger quelque chose de la part des personnes qui ont des responsabilités à leur égard, tantôt les deux. Il n'est donc pas surprenant que les lois destinées aux personnes en situation de vulnérabilité — soit parce qu'elles sont handicapées, ou faisant partie d'une minorité ou parce qu'elles sont des enfants, en particulier lorsqu'ils ont besoin de protection — reposent sur ce concept de droits qui traduisent, en termes juridiques, donc en termes d'exigences, ces valeurs.

Reconnus comme personnes à part entière par le Québec, les enfants ont vu, dans les récentes législations, jusqu'à quel point les mentalités ont évolué. La loi sur l'Instruction publique et le nouveau Code civil, témoignent de cette évolution. Les enfants ont maintenant la possibilité, par exemple lorsqu'ils sont en désaccord avec une décision les concernant, de faire valoir leur point de vue devant les autorités.

Parce que nos enfants sont maintenant sujets de droits, il ne faut pas penser que cela leur con-

fére un statut qui les exclut des responsabilités, obligations et devoirs des citoyens. Trop souvent entend-on dire que les enfants ont tous les droits et aucune responsabilité et on semble croire que les adultes ont été dépouillés de leurs droits. Telle n'est pas la réalité: les enfants n'ont pas, bien sûr, les mêmes responsabilités que les adultes mais ils ont, eux aussi, le devoir de se conformer aux lois et aux règlements les concernant.

Au-delà du discours des droits et des responsabilités, il y a un élément fondamental à retenir, c'est que comme société, nous insistons pour que les rapports entre les parents, les autorités publiques et les enfants soient basés sur le respect des personnes et que les droits soient les garanties de ce principe.

Les enfants qui ont besoin de protection font l'objet, depuis longtemps, d'une attention particulière. Il faut se rappeler que la Loi sur la protection de la jeunesse est née d'une longue réflexion sur les services de protection offerts aux enfants. Ces balises, ce sont les droits.

Après 12 ans d'expérience d'un mandat reçu de l'État de s'assurer que les droits reconnus aux enfants en besoin de protection sont intégrés dans les pratiques sociales et judiciaires et appliqués d'une façon constante par les différents intervenants, la Commission de protection des droits de la jeunesse est en mesure de poser un regard vigilant et nuancé sur les services de protection. Rappelons que l'exercice des droits des jeunes s'inscrit dans un système de protection complexe qui comprend le directeur de la protection de la jeunesse, la Chambre de la jeunesse, les services sociaux, les centres d'accueil, de réadaptation. Soulignons également que ce réseau est appelé à se transformer avec notamment la création des Centres de protection pour l'enfance et la jeunesse (CPE) et les régies régionales.

# Les Irakiens ne souhaitent qu'une chose, la levée de l'embargo!

**JOONEED KHAN**  
envoyé spécial  
La Presse à AMMAN

« L'unique question que posent aujourd'hui tous les Irakiens que j'ai rencontrés, c'est: Pourquoi l'embargo est-il toujours en vigueur contre l'Irak? » déclare Don McNeil, le Canadien qui administre, depuis Amman, le programme irakien de l'organisation humanitaire CARE.

« Ils la posent sans timidité bien sûr, mais aussi sans rancœur, avec la fière assurance si typique des Irakiens, précise-t-il, et c'est dans cet esprit que les grèves de la faim se succèdent devant les locaux de l'ONU et les missions occidentales à Bagdad pour la levée de l'embargo. »

C'était début décembre, dans la capitale jordanienne. Sous la pluie diluvienne et glaciale déferlant depuis plusieurs jours sur le Proche-Orient, McNeil venait de rentrer de son premier voyage en Irak, où il avait accompagné un caméraman australien venu filmer les activités de CARE.

Le tournage était prévu avec l'équipe de l'ONF, du réalisateur Martin Duckworth, mais CARE-Australie, qui domine le programme d'aide, imposait son caméraman à quelques jours du départ.

C'en était fait de nos chances d'entrer en Irak. Nos efforts décuplés dans toutes les directions n'y étaient rien. Le récit de McNeil était donc pour nous incontournable.

« L'étendue de la destruction et des souffrances en Irak m'a tout simplement ahuri, stupéfait, consterné », admet celui qui, deux mois auparavant, « vendait et achetait des compagnies » au Canada. C'était un guerrier de l'entreprise privée, débarqué à Amman pour le compte d'un organisme non gouvernemental (ONG) la tête bourrée des clichés les plus courants sur le Proche-Orient.

### Tout est vrai!

Mais il apprend vite. « Tout ce qu'on raconte sur les pénuries de médicaments et de vivres en Irak est vrai, dit-il. La situation est terrible. Les gens aisés à Bagdad bradent pour quelques pains les trésors de famille, tapis, objets d'art.

« Nous voyagions dans une camionnette de l'ONU, avec les lettres UN bien visibles, mais au lieu de nous protéger, cela provoquait la colère du petit peuple à Najaf et Nassiriyah, dans le sud chiite, où ils en veulent à la fois au régime et à nous.

« Je participais moi-même au débarquement des sacs de farine et des boîtes de lait des camions, mais je me faisais huer. Dans une école à Nassiriyah où nous filmions, des enfants nous ont dit de nous en aller et de travailler plutôt à la levée des sanctions.

« Le directeur des services de santé de Nassiriyah, un médecin d'une grande dignité, nous a dit qu'il se réunissait avec ses médecins une fois par semaine avant la guerre pour discuter des cas de mortalité dans son district afin d'établir si tout avait bien été fait pour sauver les victimes. Mais il a éclaté en sanglots en indiquant que depuis la guerre ses services ne pouvaient plus faire face à la crise: il y avait trop de morts. »

« À Najaf, poursuit-il, le mausolée de l'imam Ali a été restauré mais tout le quartier des souks alentour porte encore les stigmates de combats, portes défoncées, murs troués par des tirs d'obus et de mitrailleuses. »

Salima Khalil, journaliste algérienne basée à Amman où elle sert souvent de pilote aux médias français notamment, raconte qu'elle avait accompagné en août une équipe de TFI jusqu'à Bassorah, et qu'à Najaf, le mausolée de l'imam Ali était toujours en ruines, les murs intérieurs ensanglantés, des cordes ayant servi à pendre des responsables du régime baassiste encore fixés au plafond.



Les enfants sont les premières victimes de la guerre, pendant et après. En Irak comme ailleurs...

Elle intercédait en notre faveur auprès de l'ambassade irakienne, qui nous reçut trois fois. Une fois ce fut même par un diplomate de haut rang parlant français et ayant servi à Ottawa, qui nous assura que nous aurions le visa; mais il ne vint jamais.

### Mécontents, les Irakiens!

Quoiqu'il en soit, les Irakiens étaient mécontents de la teneur des reportages occidentaux, qu'ils jugeaient négatifs et hostiles à leur égard même plusieurs mois après la fin de la guerre et la libération du Koweït, selon le Dr Hoda Fakhouri.

Cette dentiste jordanienne de retour d'un séjour en Irak début décembre, publiait dans le quotidien en langue arabe *Al-Destour* un reportage répétant essentiellement les mêmes constatations que Don McNeil, et d'autres encore, dont le Dr Eric Hoskins, le jeune médecin canadien engagé lui aussi à porter secours aux Irakiens.

Citant Mohammed Rawi, le ministre du Commerce, Hoskins a déclaré récemment qu'Ottawa a conclu avec l'Irak un accord de principe pour lui vendre 500000 tonnes de blé, et que des exportateurs canadiens sont prêts à lui livrer des vivres, des médicaments et des aliments pour bébés, le tout d'une valeur de 100 millions \$.

Le refus d'Ottawa de libérer deux millions \$ d'avoirs irakiens gelés depuis l'invasion du Koweït bloque cependant l'envoi de ces chargements urgents, essentiels pour sauver des vies humaines, a-t-il dit. Selon Bagdad, 86000 Irakiens sont morts jusqu'ici à cause de l'embargo, chiffre que corrobore Greenpeace.

Cela fait quatre mois que Sadruddine Aga Khan, de l'ONU, a sonné l'alarme à propos des cen-

taines de milliers d'Irakiens, des bébés surtout, qui ne passeraient pas l'hiver si l'embargo n'était pas allégé. En septembre, l'ONU autorisait l'Irak à vendre pour 1,6 milliard de pétrole pour acheter des vivres et des médicaments.

Mais moins d'un milliard irait à l'Irak, le reste devant être confisqué par l'ONU pour payer les dommages de guerre. L'Irak refuse en affirmant que de telles dispositions portent atteinte à sa souveraineté.

« À quoi riment les appels humanitaires de l'ONU en faveur des Irakiens quand leurs souffrances résultent des sanctions imposées par la même ONU et quand l'Irak peut se relever seul si l'ONU ne l'écrasait pas sous l'embargo? » demande Maryse Azzaria, épouse de Louis Muntzer, d'origine irakienne et professeur à Laval, avec qui elle vient d'effectuer une visite à Bagdad.

« Les avoirs irakiens restent gelés parce que le Canada soutient fermement les sanctions de l'ONU », déclare Rodney Moore, des Affaires extérieures. « Nous voulons que l'Irak accepte le plan de l'ONU », dit-il.

Si bien qu'un projet canadien de deux millions \$ d'aide à l'Irak est allé au Programme alimentaire mondial (PAM), au lieu d'aller à CARE-Canada, même si, de l'avis des coopérants à Amman, le taux de gaspillage administratif est très élevé à cause du gigantisme du PAM, qui relève de l'ONU.

« Comment blâmer les Irakiens s'ils ne s'empressent pas de livrer des visas aux médias occidentaux, même si vous êtes Canadiens? » demande le Dr Fakhouri, songeuse. Elle fait partie d'un vaste réseau interarabe, du Machrek (Proche-Orient) au Maghreb (Afrique du Nord), qui s'est cons-

titué pour lever des fonds pour les enfants d'Irak par le biais d'activités artistiques, et pour obtenir le retrait de l'embargo de l'ONU.

### Un pont long comme le monde

Naseer Shemma, virtuose du oudh, et Sultan al-Khatib, pianiste formé à Budapest, étaient à Amman début décembre. Ils sont tous les deux dans la vingtaine et ils ont fait la guerre, Shemma au volant d'un camion dans le nord, et al-Khatib comme instructeur de musique dans une caserne proche de Bagdad.

« Pour aller à la caserne, je traversais tous les jours un pont de Bagdad à bicyclette, et c'était le pont le plus long au monde car on ne savait jamais quand les avions allaient bombarder », dit al-Khatib, moustache soignée, sourire franc et chaleureux.

« Ce que j'aimais vraiment, c'était l'autorité que j'avais sur ma classe de conscrits! Mais comme étudiants de musique, ils étaient nuls! » ajoute-t-il.

Sorti indemne de la guerre, Shemma s'est gravement blessé à la tête dans un accident de voiture. Mais il s'en est remis et il est très en demande pour composer la musique de documentaires et de téléseries en Irak, en Jordanie et au Maghreb.

Il joua pour nous une fois dans un charmant restaurant d'Amman. Une pièce appelée *Aamiriyah*, du nom de l'abri où des centaines de civils furent tués par une « bombe savante » américaine à Bagdad, simulant de façon dramatique les raids aériens, fit éclater en sanglots Hana Sadeq Be-raudo, dessinatrice de mode irakienne et épouse d'un ingénieur français installé à Amman.

« Ce qui marque l'après-guerre, c'est la mesquinerie revancharde des vainqueurs », affirme Jane Taylor, Anglaise, auteur d'albums photos sur la Jordanie. « Après la Seconde Guerre, il y eut une grande magnanimité envers l'Allemagne, l'Italie et le Japon. »

Shemma a aussi composé la musique pour un documentaire télévisé intitulé *Le Signe du Miracle*, consacré à la destruction subie par l'Irak aux mains de la coalition et à la reconstruction du pays en cours. Film étonnant, dénué de plainte et de revanchisme tout à la fois, qui soulève une seule question: « Pourquoi l'Occident s'est-il acharné sur l'Irak, pourquoi, pourquoi? » et lance un seul message: Il faut reconstruire l'Irak en plus grand et plus beau.

Les campagnes pour les enfants d'Irak, et pour le retrait des sanctions de l'ONU, auxquelles al-Khatib et Shemma apportent leur concours, foisonnent dans les pays arabes qui prônaient un règlement négocié de la crise, les télévisions de ces pays ayant présenté de la guerre une couverture fort différente de ce que véhiculaient CNN et les télé coalisées.

Exemple éloquent: le travail de Fakhri Malkawi, le Jordanien qui était caméraman de la chaîne japonaise NHK en Irak. Souvent le premier arrivé sur les lieux des bombardements avec ses collègues irakiens, jordaniens et d'autres pays arabes « non coalisés », il s'attardait longuement sur les destructions, les victimes sorties des décombres, les survivants hébétés, furieux, accusateurs.

Dans un studio d'Amman, nous avons visionné un jour quelques-unes de ses images. Deux temps forts: le bombardement d'un pont à Nassiriyah, où tout un quartier d'habitations fut détruit, et où sont alignés des cadavres d'enfants, filles et garçons; et celui de l'abri d'Aamiriyah, à Bagdad, où un adolescent ayant perdu toute sa famille interroge la caméra: « Pourquoi? Pourquoi Bush a-t-il fait ça? Qu'est-ce que nous lui avons fait pour mériter ça? Qu'avons nous fait au peuple américain pour qu'il nous tue comme ça, pour qu'il tue toute ma famille? »



# Saddam Hussein reste...

**JOONEED KHAN**  
envoyé spécial  
La Presse à AMMAN

Saddam Hussein, celui dont la décision d'envahir le Koweït et ensuite le refus de s'en retirer sans conditions servirent de détonateur immédiat à l'engrenage de la « guerre », est toujours au pouvoir en Irak.

Ce fait est présenté par les adversaires politiques de George Bush, en cette année électorale notamment, comme un échec de l'intervention américaine.

La réalité est moins simple. Les options soumises sur la marche à suivre n'ont pas dû et ne doivent toujours pas manquer. Les désaccords effleurés en public par les généraux Colin Powell, qui préférerait laisser la chance aux sanctions, et Norman Schwarzkopf, qui voulait prendre Bagdad, n'en sont qu'un faible indice.

Il ne fait pas de doute que la coalition aurait pu entrer dans Bagdad. Il ne fait pas de doute non plus que la CIA pourrait, au besoin, se débarrasser de Saddam Hussein.

Que cela n'ait pas été fait peut certes attester d'éventuelles complications redoutées, mais peut-être aussi laisser supposer, au contraire, certains avantages escomptés avec le maintien du statu quo.

Bush en tout cas a trahi l'été dernier une grande phobie quand, pressé d'envoyer des troupes au secours des Kurdes dans le nord de

l'Irak, il explosait: « Je passerai de jeunes Américains de la dure depuis des siècles, n'a pas le Vietnam. »

Mais cette peur de l'offensive US, n'aurait-elle pas été vaincue par le succès de l'opération? »

Du point de vue de Saddam Hussein, il n'a rien d'avoir: a) un chef véritable riposte; b) un Irak uni; c) l'aventurisme iranien; d) les pétromonarches envers les États-Unis.

La liste n'est guère exhaustive: l'Irak dominé par l'islamisme; le souverainisme kurde; la Turquie, alliée privilégiée de l'OTAN dans la région.

Certains à Washington évitent la « phase » de la « guerre » au gré des fortunes de la piste kurde et de l'Irak du maintien des sanctions; d'autres, sans cesse, de l'Irak — comme le « coup de poing »

# Bush a perdu son...

**GILLES TOUPIN**

Le tableau, télévisé en direct, d'un George Bush malade et étendu de tout son long aux pieds du premier ministre japonais Kiichi Miyazawa, à Tokyo la semaine dernière lors d'un dîner d'État, pourrait longtemps rester graver dans l'esprit des Américains comme la ténacité image de l'échec de la mission économique de leur président dans le Pacifique et aussi de l'état de leur nation en ce début 1992.

Un an après les clameurs qui ont salué sur la Fifth Avenue à New York les vainqueurs de la guerre du Golfe, les États-Unis sont moroses. Le président-guerrier qui annonçait, tout auréolé à l'époque de la victoire face à Saddam Hussein, la naissance d'un « nouvel ordre mondial » est accusé aujourd'hui d'être tout au plus un banal et mauvais commis voyageur.

Encore lundi, l'influent commentateur du *New York Times* H. Gelb accusait M. Bush d'avoir voulu transiger avec les Japonais dans la pire des positions: à genoux. Il l'accusait de ne pas avoir encore compris que la puissance internationale reposait désormais sur la vitalité de l'économie intérieure d'un pays; que ce n'est pas en trimbalant avec lui les gros bonnets de l'industrie automobile au Japon que les États-Unis allaient sortir du marasme mais c'est en tentant d'ouvrir les marchés japonais aux industries américaines véritablement capables de compétition. Pas l'automobile!

Aux commandes d'une superpuissance en déclin, George Bush est rentré à Washington, dix mois avant les prochaines élections présidentielles, avec des conces-

sions japonaises qualifiées de « goutte d'eau dans la mer ». La plus longue récession des États-Unis depuis les années 1930, le seul vainqueur de la guerre du Golfe d'incertitude.

### Le déclin d'un empire

Accusé par les démocrates de ne pas résoudre les problèmes du président américain à la fin de sa dernière année, le pays a vu son paysage économique se dégrader. Ses adversaires dans les médias ont décrié la campagne présidentielle de l'emploi qui ne s'est améliorée que d'un demi-million d'emplois. Les Américains perdent leur confiance dans le président. Le p. cent (chiffre qui ne tient pas compte des centaines de milliers de chômeurs qui ne sont pas inscrits au chômage) a chuté de 11 points. Les Américains ne parlent plus de victoire, ils parlent de « pré-défaite ».

Pas étonnant que l'été dernier, la popularité de Bush ait baissé. Au début de son mandat en mars 1991, il avait 67 p. cent de soutien. Le 26 février devant le Congrès, il n'en avait que 46 p. cent. Aujourd'hui, selon un sondage Today-CNN-Gallup publié, seulement 46 p. cent des Américains approuvent son action.

Bagdad rompt ses relations diplomatiques avec Washington, Paris, Londres, Rome, Ryad et Le Caire.

42 jours de...

**17 janvier**  
Avant l'aube: les alliés lancent une série d'attaques aériennes sur des points stratégiques en Irak et au Koweït. Bagdad est bombardée. L'opération « Tempête du Désert » commence sous le commandement du général Norman Schwarzkopf.

**18 janvier**  
L'Irak tire huit missiles sur Tel Aviv et Haïfa. Israël reçoit le renfort de missiles américains Patriot, mais 29 personnes sont blessées à Tel Aviv.

**21 janvier**  
L'Irak annonce que les prisonniers de guerre occidentaux qu'il détient ont été placés sur des sites stratégiques.

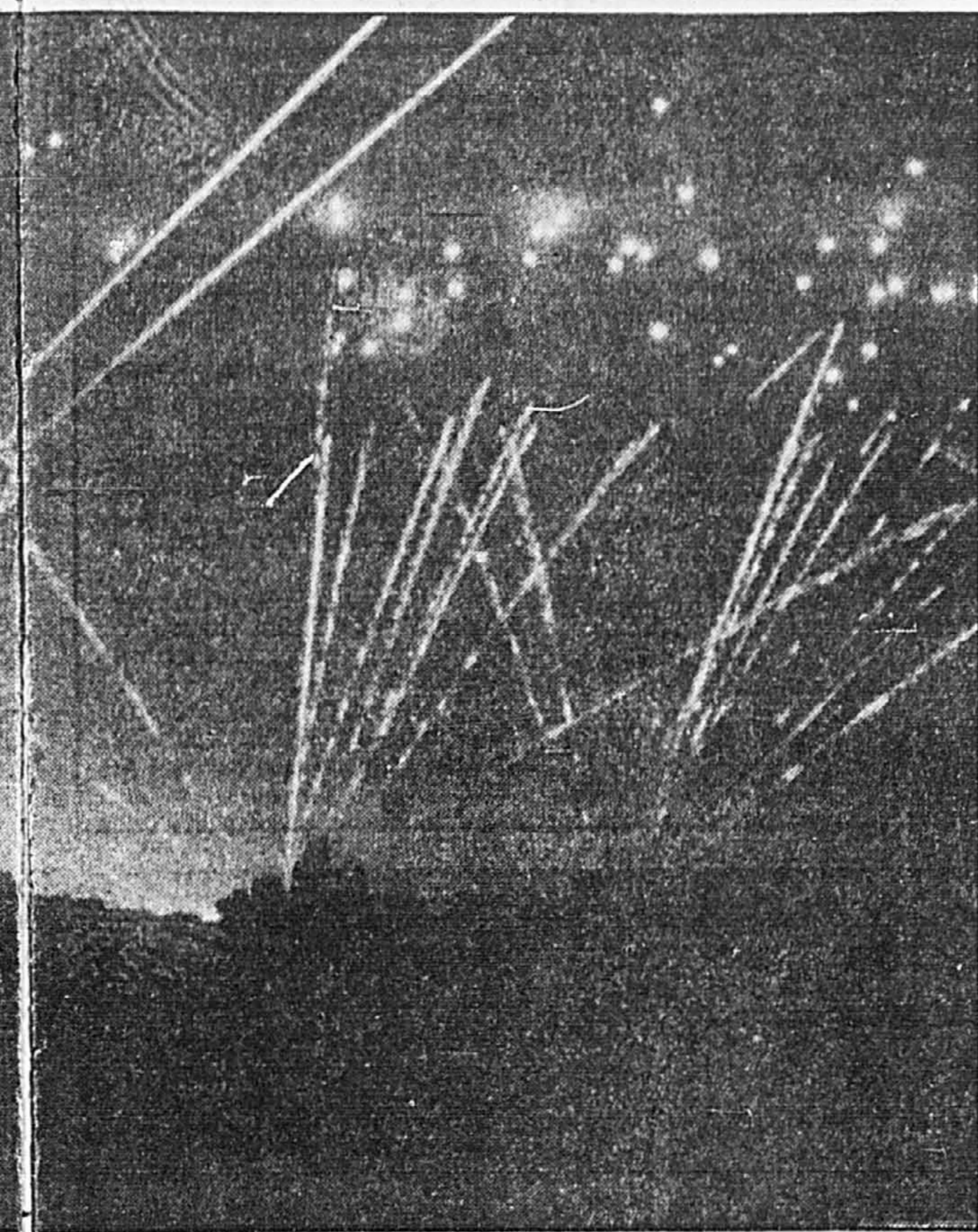
**22 janvier**  
Les Irakiens incendient des installations pétrolières koweïtiennes. Hausse brutale des prix du brut. Les alliés accusent les Irakiens d'avoir coulé un pétrolier koweïtien, provoquant une marée noire.

**24 janvier**  
Des appareils canadiens complètent leur première mission offensive contre l'Irak, servant d'escorte aux bombardiers alliés.

**28 janvier**  
80 bombardiers irakiens trouvent refuge en Iran.

**29 janvier**  
Premiers affrontements terrestres. Les troupes de Saddam Hussein s'emparent de la ville saoudienne de Khafji. Après quatre jours de violents combats, les Irakiens se replient: 11 Marines ont été tués.

**6 février**  
Bagdad rompt ses relations diplomatiques avec Washington, Paris, Londres, Rome, Ryad et Le Caire.



# Guerre ou intervention militaire? Les soldats irakiens, eux, savent!

CHARLES-PHILIPPE DAVID  
collaboration spéciale

Un an après le début des hostilités entre la coalition et l'Irak, on emploie toujours le terme de « guerre » du Golfe. Il serait plus juste dorénavant de parler d'« intervention » militaire pour décrire la stratégie entreprise afin de déloger les soldats irakiens du territoire koweïtien.

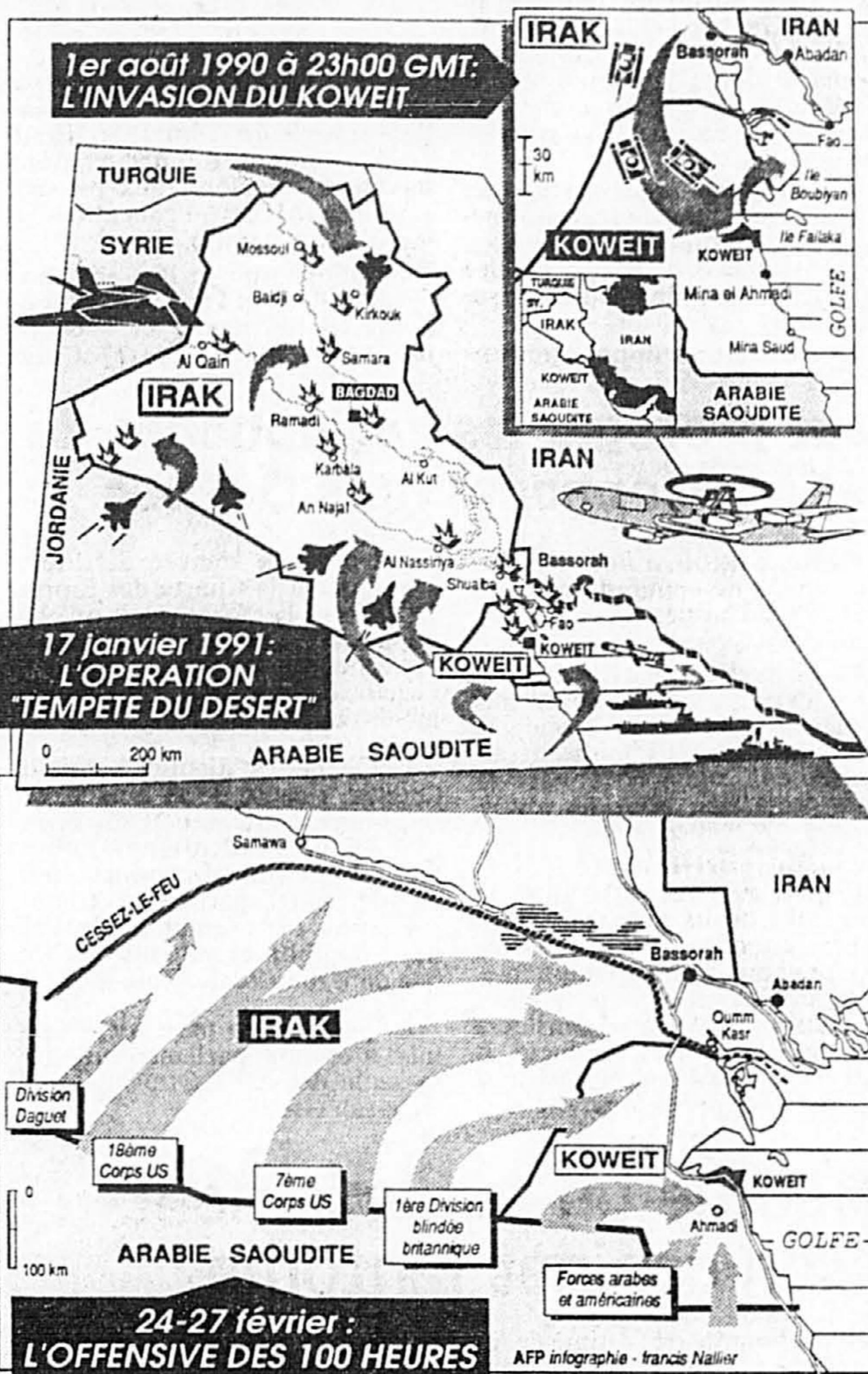
Dans la foulée des opérations punitives à Grenade (1982), en Libye (1986) et à Panama (1989), celle menée par les États-Unis dans le Golfe fut l'équivalent d'une projection massive des moyens de force, plutôt que d'une campagne classique se déroulant en fonction de combats entre deux adversaires déterminés à gagner sur le champ de bataille.

En termes strictement militaires, *Tempête du désert* fut certes un grand succès, mais elle représente une victoire par défaut tant l'ennemi réputé colossal n'était pas au rendez-vous et n'avait en réalité ni la volonté ni les capacités de se battre, contrairement à une situation de vraie guerre. Certaines données illustrent bien des explications si l'on veut comprendre pourquoi il faut surtout parler d'« intervention » du Golfe.

La disproportion du nombre de victimes entre l'Irak et la coalition est spectaculaire. Environ 50 000 soldats tués et 100 000 à 150 000 soldats blessés du côté irakien, avec en plus 150 000 victimes parmi la population (dont 30 000 tués), contre des pertes américaines et coalisées au combat évaluées respectivement à 148 à 192 tués et à 458 et 318 blessés.

Il faut souligner, en outre, que 23 p. cent des causes de décès des soldats de la coalition ont été provoqués par les tirs fratricides, c'est-à-dire originant des troupes américaines et coalisées! Si campagne militaire il y a eu dans le sens traditionnel du terme, elle fut l'une des plus unidirectionnelles et efficaces de l'histoire des guerres modernes...

La destruction systématique des équipements et de la machine de guerre irakienne fut accomplie en 42 jours de combats, sans pertes importantes pour les forces de la coalition. Les frappes « chirurgicales » contre l'Irak ont été surtout opérées depuis les airs, l'aviation américaine, britannique et française larguant 88 000



bie Saoudite n'était pas aussi « infranchissable » qu'on l'a prétendu avant et durant la guerre. Pour preuve: des milliers de soldats irakiens ensevelis par les « tanks chasse-neige » américains lors de l'assaut à travers cette ligne dès les premières heures de l'attaque au sol.

Par conséquent, l'Irak n'a jamais été au rendez-vous de cette « guerre », même s'il est grandement responsable de celle-ci. Force est d'admettre que les experts, les politiciens et les médias ont exagéré la capacité de résistance des forces de Saddam ainsi que les menaces posées par l'« intervention » du Golfe. Les inconnues étaient certes nombreuses: possibilité d'utilisation des armes chimiques, une réponse israélienne, des combats au sol entraînant des milliers de morts dans le camp de la coalition ou une retraite diplomatique de dernière heure par Saddam Hussein. Ces facteurs pourtant n'auraient pas remis en question l'issue de l'intervention, soit la libération du Koweït.

Il est surtout évident, par ailleurs, que l'opération a été influencée directement par l'héritage de la guerre du Vietnam. L'administration Bush a voulu préparer les Américains à un grand affrontement, une vraie guerre, tout en prévoyant en réalité dès décembre 1990 que les combats contre l'Irak seraient « à l'ordre de l'ordre de six semaines que de six mois. La victoire parut par conséquent encore plus grande face à un ennemi englouti et paralysé. Le patriotisme exhibitionniste des Américains et leurs louanges envers les tactiques et les armes (réputés géniales) utilisées durant l'intervention, leur ont permis apparemment de se débarrasser une fois pour toutes du syndrome de la défaite du Vietnam.

On ne pouvait en fait jamais douter du résultat de la « guerre ». En ce sens, la victoire dans le Golfe a été psychologique autant que militaire, redonnant temporairement aux États-Unis cette foi traditionnelle en leur leadership et leurs moyens. Elle s'avère pourtant éphémère, dans un contexte où la politique étrangère américaine n'a pu capitaliser sur cette « victoire » pour mener l'élaboration d'un nouvel ordre mondial et la prévention des conflits (pensons à la Yougoslavie où l'ONU a été impuissante à mettre fin aux hostilités). La région du Golfe ne sera pas stable tant que le régime de Hussein demeure au pouvoir et que l'Irak poursuit un programme de surarmement inquiétant pour l'avenir et vis-à-vis lequel les Occidentaux et les Russes ferment de nouveau les yeux pour des raisons diplomatiques ou économiques.

L'intervention dans le Golfe visait la sauvegarde à bon marché des approvisionnements de pétrole, assurés par le maintien du Koweït et de l'Arabie Saoudite dans le camp des créanciers occidentaux et japonais. Parce que les actions de Saddam Hussein furent sottes et coûteuses et que sur le plan militaire il demeura impuissant face à l'arsenal de la coalition, la « guerre » put offrir un bon spectacle médiatique, bien orchestré par le Pentagone, rassurant tous ceux et celles qui voulaient suivre en direct l'intervention dans le Golfe.

N'empêche que la version aseptisée et « Nintendo » des hostilités, transmise par les images de la télévision, ne peut obscurcir la vérité élémentaire des événements d'il y a un an. La splendide intervention coalisée, si adulée hier comme aujourd'hui, a quand même constitué un vrai cauchemar pour les soldats irakiens, subissant un abattoir long, systématique et répété, sans résister. Le souvenir de l'intervention du Golfe ne doit pas oublier cette réalité.

L'auteur est professeur invité d'études stratégiques à l'Université de Californie à Los Angeles, UCLA, et vient de publier *La guerre du Golfe: l'illusion de la victoire?* chez les éditions Art Global à Montréal.

## « l'ennemi nécessaire »

« pas l'intention d'engager dans un conflit qui sera la guerre du Golfe », a déclaré le syndrome du « l'ennemi nécessaire », qui a pu moférocité foudroyante que pas tout.

Vu du Proche-Orient, entre-temps, Saddam Hussein ne semble faire l'objet de polémiques ni en Irak, ni en Jordanie, ni dans les Territoires occupés ou même chez les Arabes d'Israël, mais il n'est pas adulé non plus.

On en parle peu. On préfère parler des souffrances du peuple irakien, de l'égoïsme des pétromonarchies, de l'hypocrisie de l'Occident.

Ses portraits restent certes omniprésents en Irak et ailleurs. Dans un hôtel d'Amman au personnel composé de jeunes Arabes d'origines diverses (Libanais, Syriens, Palestiniens, Irakiens, Jordaniens, Égyptiens), la radio joue à longueur de journée une chanson-panégyrique intitulée *Ya Aboul Oudai* (O père d'Oudai).

Mais ces jeunes se racontent aussi la blague suivante: Saddam Hussein et Tariq Aziz sont terrés depuis des semaines dans un sous-sol, et Saddam dit à Tariq: « Vas donc voir qui est en train de gagner la guerre ». Tariq revient en faisant de la main le V de la victoire. « Alors, on gagne? » demande Saddam, excité. « Non, répond Tariq, il ne reste plus que deux personnes en Irak, toi et moi! »

Fier, loyal, droit comme une flèche à l'instar de ses compatriotes, et envoyé en Jordanie par ses parents pour le soustraire au service militaire, un jeune Irakien avait une façon pour le moins suicidaire de jouer aux échecs: fonçant toujours, sacrifiant pièce sur pièce, sans projet stratégique, mais avec une intensité tactique foudroyante, il se faisait taquiner par ses collègues: « Tu joues aux échecs comme Saddam fait la guerre! »

## Un auréole de guerrier vainqueur

« l'ennemi nécessaire », devant les grands événements de la guerre du Golfe, il semble que le pourcentage de la Maison Blanche. Ce sondage montre de plus que 49 p. cent des Américains estiment qu'il mérite d'être réélu, contre 56 p. cent en novembre dernier.

La guerre du Golfe dans tout cela? Plus personne ne veut en entendre parler aux États-Unis. Les chômeurs américains se rendent bien compte que Saddam Hussein, lui, a toujours du travail à Bagdad, qu'il peut persécuter à sa guise son peuple et que le Koweït « libéré » est toujours un fief féodal. L'euphorie qui a suivi la victoire ne s'est pas transformée en « ce sens de l'autodiscipline, en ce sentiment d'urgence pour faire face aux défis ici chez nous », comme l'avait demandé M. Bush.

Bien au contraire, alors que le président et le Congrès passaient le reste de l'année à se chamailler sur les droits civiques, le chômage et la nomination d'un juge à la Cour suprême, alors qu'en septembre M. Bush mettait son veto à une loi budgétaire de 5,8 milliards de dollars accordant un allongement de 20 semaines de versements des prestations sociales, ce dernier pensait que la récession économique était finie. C'est à ce moment que l'étendue de son erreur est mesurée: IBM et General Motors annoncent peu après des milliers de licenciements. L'économie américaine est en réalité à son plus mal. Elle est à l'image de ce président de 67 ans qui se targue d'une condition physique exceptionnelle et qui s'effondre au moment où on s'y attend le moins.

**L'apôtre d'un nouvel ordre mondial**  
Les accusations lancées cette semaine par un George Bush, visiblement paniqué devant la difficulté qu'il a à redorer son

blason à domicile, contre la nouvelle Union européenne, qu'il a qualifiée de « rideau de fer » économique, n'auront dupé personne.

Si la récession demeure le talon d'Achille du président américain, son image de grand pacificateur a aussi perdu des plumes depuis une année. Cette « opportunité » issue de la guerre du Golfe, selon les mots mêmes de George Bush, de « forger pour nous et pour les futures générations » un « nouvel ordre mondial » n'a pas encore été saisie. Cette victoire de la coalition contre Saddam Hussein devait apporter au monde la stabilité. Plus que jamais, les garanties de sécurité et de stabilité sont absentes de ce « nouvel ordre mondial ».

Le Proche-Orient est encore loin de l'apaisement qu'était supposé apporter la *pax americana*. Il y a certes une ouverture de paix dans la région avec la Conférence sur le Proche-Orient parrainée par les États-Unis, mais il faut bien se rendre à l'évidence que ces négociations n'ont guère réellement commencé et que tout le processus n'est en fait qu'une bien étroite « ouverture » en regard du peu d'empressément démontré par Washington pour faire avancer les choses.

La fin de la guerre froide devait aussi faciliter cet avènement du « nouvel ordre mondial ». L'éclatement de l'empire soviétique a tout au contraire contribué à compliquer davantage les visées de la superpuissance américaine. Washington doit désormais faire affaire avec d'innombrables interlocuteurs qui ne s'entendent guère entre eux et qui menacent de se faire sauter les uns les autres. Tous les grands traités de désarmement conclus

avec l'ex-URSS doivent ainsi être renégociés. L'Europe, qui n'avait pas connu de guerre civile depuis la Grèce des années 40 et l'Espagne des années 30, est aux prises avec le déchirement yougoslave qui a des allures de véritable retour au tribalisme.

La plus grande puissance au monde, un an après la déroute de Saddam, apparaît aujourd'hui complètement impuissante devant des conflits comme ceux qui sévissent en Géorgie ou en Croatie. Même tout près de nous, dans notre hémisphère, elle n'a même plus la morale et la volonté de redonner au peuple haïtien la dignité auquel il a droit, faisant traîner les choses dans de basses intrigues, laissant ce dernier aux mains d'une petite bande d'usurpateurs et de malfaiteurs qui bafouent la démocratie.

La superpuissance américaine semble n'avoir conservé que la façade d'un grand pouvoir. Elle semble n'avoir plus la force d'imposer la loi dont elle se fait le héros, c'est-à-dire un nouvel ordre mondial véritablement fondé sur la justice et le respect des droits de l'homme.

Malgré ce sombre bilan, il n'est pas dit que Bush ne remportera pas les élections de cette année. Les experts politiques républicains font remarquer qu'il est prématuré de croire que le président en exercice ne bénéficiera pas de l'aide de la guerre du Golfe dans sa réélection. Il suffirait d'un redémarrage économique et d'un matraquage publicitaire bien ficelé pour que les résultats militaires du président reviennent sur le devant de la scène et soient au centre de la campagne. En attendant, M. Bush a dû reconnaître que beaucoup de choses n'allaient pas comme il le voulait dans son pays.

## La tempête

**13 février**  
Plusieurs centaines de personnes réfugiées dans unabri souterrain de Bagdad sont tuées lors d'une attaque aérienne alliée. Les États-Unis affirment qu'il s'agissait d'une cible militaire.

**15 février**  
L'Irak propose un retrait conditionnel qualifié par George Bush de « cruel canular ». Poursuites des bombardements.

**22 février**  
Un plan de paix soviétique demande aux Irakiens de se retirer dans un délai de 21 jours. Les alliés donnent, eux, 24 heures aux Irakiens pour plier bagages. Bagdad dénonce l'ultimatum allié et accepte le plan soviétique.

**24 février**  
Début de l'offensive terrestre alliée. La coalition fait état d'une progression sans véritable résistance. Des avions canadiens participent, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, à une mission de bombardement.

**25 février**  
Saddam Hussein aurait demandé à ses troupes de se retirer selon le plan soviétique sans préciser le délai de retrait. Pour Washington et Londres, « la guerre continue ».

**26 février**  
La résistance koweïtienne affirme avoir repris le contrôle de Koweït-Ville après sept mois d'occupation.

**27 février**  
Radio-Bagdad annonce la fin du retrait des forces irakiennes du Koweït. A 21h, dans une allocution à la télévision américaine, George Bush annonce la défaite de l'armée irakienne et l'arrêt des opérations militaires. Irakiens ne tirent plus de Scud.

**28 février**  
Entrée en vigueur du cessez-le-feu après 100 heures d'assaut terrestre et 42 jours de guerre.



## Le caractère distinct des universités québécoises reconnu par les autres institutions canadiennes

Presse Canadienne  
OTTAWA

Les présidents des 89 associations d'universités et de collèges du Canada ont reconnu, par une forte majorité, le droit du Québec et de son système universitaire de « négocier (avec Ottawa) des ententes appropriées au caractère distinct de la société québécoise au Canada ».

Cette prise de position, qui a été communiquée au comité parlementaire qui examine les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, doit être

rendue publique, aujourd'hui, par l'Association des universités et collèges du Canada.

Le président de l'association, M. Claude Lajeunesse, s'est réjoui de cette majorité obtenue dans le cas du Québec. « On a mis jusqu'ici l'accent sur les différences (dans le débat constitutionnel), a-t-il noté. Mais je crois que cela met plutôt l'accent sur un consensus ».

L'association, d'un autre côté, insiste pour que tout nouvel accord constitutionnel ne limite pas la compétence d'Ottawa d'aider au financement de l'éducation supérieure.

La seule façon dont le gouver-

nement fédéral peut jouer un rôle dans l'établissement de priorités et de directives pour les universités et collèges, souligne l'association, c'est en continuant à aider à leur financement.

### Economie

M. Lajeunesse a accusé Ottawa de « retirer son appui à l'éducation supérieure », en se retirant graduellement du programme servant à transférer aux provinces l'argent pour l'éducation et les soins de la santé.

« Étant donné le lien très important qui unit l'éducation supérieure, la recherche et l'économie, nous croyons que c'est une

recette assurée pour détruire le pays », a déclaré M. Lajeunesse.

Le président a ajouté qu'il ne comprenait pas que les préoccupations et les objectifs de l'association ne figurent pas au débat constitutionnel, malgré le désir formulé par Ottawa d'améliorer l'éducation comme moyen de renforcer les perspectives économiques du Canada.

« Nous avons eu droit à beaucoup de belles paroles de la part du gouvernement fédéral au cours des deux dernières années sur ce lien (entre l'éducation et la prospérité), mais la triste réalité est que le gouvernement fédéral a commencé à retirer lentement son appui à l'éducation supérieure », a noté M. Lajeunesse.

## La position des partis est stable au Québec et en Ontario

La position des principaux partis provinciaux est stable tant en Ontario qu'au Québec, selon le dernier sondage Angus-Reid.

Effectué entre le 18 décembre et le 3 janvier pour le compte du quotidien québécois Le Soleil, ce sondage indique qu'au Québec les péquistes de Jacques Parizeau devancent toujours les libéraux de Robert Bourassa tandis qu'en Ontario les néo-démocrates du premier ministre Bob Rae demeurent en tête, suivi des libéraux et des conservateurs.

Tirés d'un sondage effectué sur la scène nationale, les résultats d'Angus Reid reposent

sur un échantillon réduit quand on considère seulement l'Ontario (551 répondants) ou le Québec (387 personnes interrogées).

Au Québec, où la marge d'erreur est de plus ou moins 5 p. cent, après répartition des 28 p. cent qui se déclarent indécis, le PQ obtient 49 p. cent des intentions de vote, le PLQ 44 p. cent et les autres partis 7 p. cent.

En Ontario, où la marge d'erreur est de plus ou moins 4,5 p. cent, après répartition de 25 p. cent d'indécis, le NPD obtient 42 p. cent, les libéraux 30 p. cent, les conservateurs 24 p. cent et les autres partis 4 p. cent.

## Le Reform Party veut protéger les anglophones du Québec, mais pas les francophones hors Québec

Presse Canadienne  
OTTAWA

Jadis opposé catégoriquement à la reconnaissance d'une société distincte pour le Québec, le Reform Party a fait savoir, hier, qu'il en acceptait maintenant certains éléments, qui auraient pour effet d'en changer complètement la nature.

La nouvelle position, qui reflète « plus ou moins » la politique du Reform Party, selon le concepteur de la politique du parti, M. Stephen Harper, a été dévoilée devant le comité parlementaire qui examine les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral.

De toute façon, a noté M. Harper, « nous ne sommes pas terriblement enchantés par toute cette affaire ».

La nouvelle position du Reform Party, c'est d'enlever aux francophones hors Québec la protection dont ils jouissent actuellement, mais de conserver cette protection pour les anglophones du Québec.

Les propositions fédérales interprètent actuellement la Charte des droits comme assurant la protection des minorités francophones autant qu'anglophones. Mais le Québec, signale le parti, est celui qui veut être considéré comme une société distincte. Il doit donc être la seule province soumise à ses provisions.

De plus, la société distincte s'applique à la Charte des droits. Le Reform Party voudrait qu'elle s'applique seulement à un nombre limité de droits de la charte, à l'exclusion des garanties de démocratie et de mobilité.

Le Québec est distinct, soutient Ottawa, à cause de sa langue, de sa culture et de son droit civil. Mais il ne faudrait pas qu'on tente de définir ces termes, prévient le parti, parce que le mot « culture », par exemple, a un sens beaucoup plus étendu au Québec que dans le reste du Canada.

La position du parti a été soumise au comité parlementaire par sa seule député à Ottawa, Mme Deborah Grey.

## Jean Chrétien effectue un remaniement pré-électoral de son cabinet fantôme

Presse Canadienne  
OTTAWA

Cherchant à renforcer la voix de son parti dans le domaine économique, le chef du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, a attribué hier de nouvelles tâches à 22 membres de son caucus. Ce remaniement de son cabinet fantôme exprimerait une orientation nettement pré-électorale.

« Ces changements renforcent notre parti en cette période cruciale précédant les élections et nous garantissent une présence libérale plus énergique non seulement en Chambre, mais à tous les échelons du parti et à travers le pays », a dit M. Chrétien dans un communiqué.

Le député montréalais Paul Martin, principal rival de M. Chrétien lors du congrès à la direction du parti en 1990, a été élevé au rôle de critique associé pour les affaires financières. Il consolide en même temps son rôle de premier plan au sein du caucus.

M. Martin conserve ses responsabilités de critique en matière d'environnement et de co-président du comité du programme électoral du parti.

Le président du caucus, Sergio Marchi, député torontois, et le Terrenewien Brian Tobin ont délaissé leurs postes de critiques en ce qui touche le transport et l'emploi pour s'occuper des préparatifs d'élections.

Ils ont tous deux été nommés au sein du comité national de la campagne électorale du parti et du comité national du programme électoral. On ne prévoit pas d'élections avant 1993 mais, disent les libéraux, ils ne veulent pas être pris de court si jamais le gouvernement conservateur décroche des élections cette année.

Le député d'Ottawa-Sud, John

Manley, homme très estimé de M. Chrétien, est passé des finances — tâche qu'il partageait avec le vétéran Herb Gray, de Windsor, Ontario — aux transports. M. Manley a impressionné les stratèges du parti comme critique en matière de finances, mais il n'a pu s'imposer à M. Gray, qui conserve son poste.

### Equipe économique

Le parti souhaite que M. Manley apporte aux transports la même approche fondamentale, simple et claire, avec laquelle il abordait les finances.

Mme Diane Marleau, whip adjointe, prend en plus la tâche de critique associée en matière de finance. Elle complète ainsi la nouvelle équipe libérale chargée du secteur de l'économie.

Il n'y a pas eu de retrogradation remarquable.

M. Warren Allmand, autre député de Montréal, s'occupera de l'immigration à la place de M. Tom Wappel, qui a fait rager M. Chrétien à la fin de l'année dernière après que fut parvenu aux médias un document, portant sa signature et suggérant des camps de travail pour ceux qui réclament le statut de réfugié.

M. Wappel devient critique du Solliciteur général. Il remplace M. John Nunziata qui ne s'était pas fait tellement d'amis lors de sa bagarre publique avec un haut fonctionnaire l'an dernier durant les auditions concernant Mohamed Mashat.

M. Nunziata remplace M. Tobin à l'emploi.

Le député de Toronto Charles Caccia, qui n'avait pas de responsabilités importantes au sein du caucus, devient président du comité du caucus sur les questions devant être appuyées.

### Partage des Communes

Rien n'a changé en ce qui con-

cerne les principaux postes du caucus. Mme Sheila Copps (Hamilton-Est) demeure leader adjoint, et David Dingwall (Cap Breton-Richmond-Est) demeure leader en Chambre.

André Ouellet (Papineau-Saint-Michel) conserve sa tâche de critique pour les questions constitutionnelles, et Alfonso Gagliano (Saint-Leonard) demeure whip en chef.

Il y a 81 libéraux sur les 295 sièges des Communes. Les conservateurs occupent 158 sièges, le NPD 44, le Bloc Québécois 9, le Reform Party, un. Il y a un député conservateur indépendant et un indépendant.

## Médicaments brevetés: les usagers des services de santé prévoient des hausses de prix

Presse Canadienne  
OTTAWA

Ce sont les consommateurs qui feront les frais de la décision fédérale de prolonger de trois ans la protection accordée aux médicaments brevetés, affirment des groupes représentant les usagers des services de santé.

« Cela va se traduire par des prix plus élevés des médicaments pour les consommateurs et par des contraintes accrues sur le système d'assurance-santé, a déploré hier Mme Kathline Connors, la présidente de la Coalition canadienne de la santé. Si les hôpitaux et les autres institutions doivent payer plus cher leurs médicaments, a-t-elle poursuivi, il leur restera moins d'argent pour les autres services. Le système va être soumis à des pressions encore plus grandes ».

L'extension porte de 17 à 20 ans la période pendant laquelle les médicaments conçus par les compagnies pharmaceutiques sont protégés contre toute copie, et repousse d'autant l'apparition de médicaments génériques sur le marché.

L'Association des consommateurs du Canada reproche au gouvernement d'avoir donné son accord à l'extension au cours des négociations sur la libéralisation

du commerce mondial, sans consulter les groupes concernés au pays. Le gouvernement a beau prétendre que cette décision ne fera pas grimper en flèche les prix des médicaments, « il doit nous dire par quel mécanisme il entend maintenir les prix à un niveau raisonnable », affirme, sceptique, M. David Simpson, directeur-exécutif de l'organisme.

L'actuelle Commission d'examen des prix des médicaments brevetés n'existe pas depuis assez longtemps pour rassurer les consommateurs à ce propos. Et elle ne peut rien faire contre les hausses supérieures au taux d'inflation, poursuit-il.

L'Association pharmaceutique canadienne, qui représente les pharmaciens, affirme que la protection accrue n'entraînera pas immédiatement les prix des médicaments à la hausse, mais qu'il faudra peut-être plus longtemps pour que les prix baissent sous l'effet de la concurrence des médicaments génériques.

Selon le directeur exécutif de l'association, M. Leroy Fevang, la décision d'Ottawa freinera l'apparition de médicaments génériques sur le marché. Mais puisque le délai supplémentaire est de trois ans seulement, cela ne devrait pas décourager les fabricants de médicaments génériques, croit-il.

**Q:** Comment changer de décor sans changer d'adresse?

**R:** En allant à Expo habitat 92.

Consultez gratuitement des designers professionnels sur l'aménagement, la rénovation et la décoration de cuisines et de salles de bain.

Une présentation de Crane Canada et de l'APCHQ.

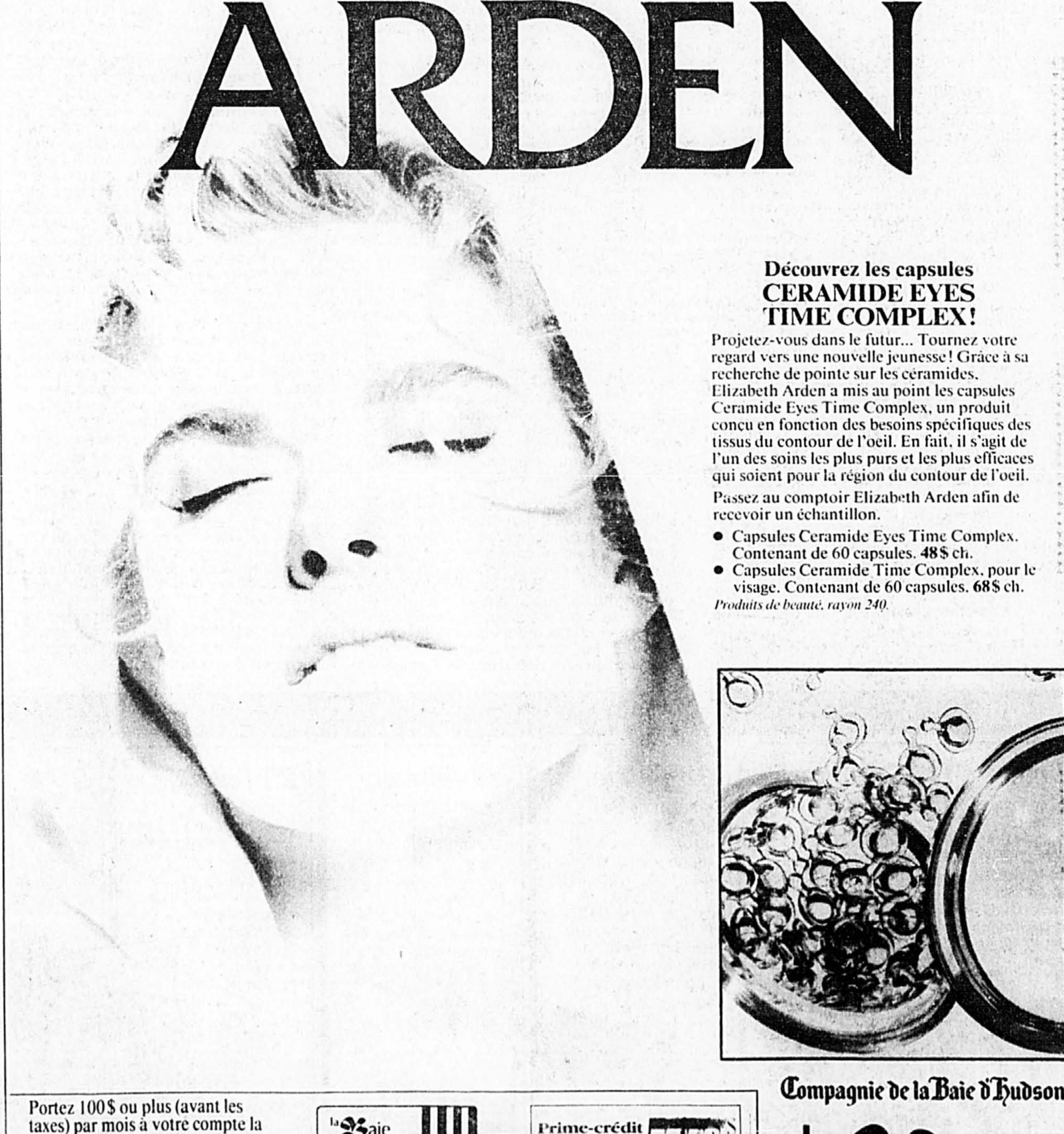
**CRANE**

Une présentation de **APCHQ**

**Expo habitat 92**  
17 AU 26 JANVIER, PLACE BONAVENTURE  
**À VOIR ABSOLUMENT!**

ELIZABETH

# ARDEN



**Découvrez les capsules CERAMIDE EYES TIME COMPLEX!**

Projetez-vous dans le futur... Tournez votre regard vers une nouvelle jeunesse! Grâce à sa recherche de pointe sur les ceramides, Elizabeth Arden a mis au point les capsules Ceramide Eyes Time Complex, un produit conçu en fonction des besoins spécifiques des tissus du contour de l'oeil. En fait, il s'agit de l'un des soins les plus purs et les plus efficaces qui soient pour la région du contour de l'oeil.

Passez au comptoir Elizabeth Arden afin de recevoir un échantillon.

- Capsules Ceramide Eyes Time Complex. Contenant de 60 capsules. 48\$ ch.
- Capsules Ceramide Time Complex, pour le visage. Contenant de 60 capsules. 68\$ ch.

Produits de beauté, rayon 240.

Compagnie de la Baie d'Hudson

la Baie

Portez 100\$ ou plus (avant les taxes) par mois à votre compte la Baie\* et hop!, vous recevrez une prime-crédit de 5\$ avec votre prochain relevé!

\*Voyez les détails à votre magasin la Baie. Une seule prime-crédit par relevé mensuel.

Le Monde

# Le Canada reconnaît l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie

d'après AFP  
OTTAWA

Le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, a annoncé hier la reconnaissance par le Canada de l'indépendance des républiques de Croatie et de Slovénie. « La fédération yougoslave telle que nous l'avons connue n'existe

plus et ne peut être reconstituée par la force », a déclaré M. Mulroney dans un communiqué portant sur la reconnaissance des deux républiques.

A l'instar des 12 pays membres de la CEE, le Canada ne reconnaîtra cependant pas pour l'instant l'indépendance des républiques de Macédoine et de Bosnie-Herzégovine. La femme du premier

ministre canadien est originaire de cette dernière république. Le Canada avait jusqu'à maintenant fait de l'arrêt de la violence en Yougoslavie une condition à sa reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie.

Ainsi, la Slovénie et la Croatie ont fait hier leur véritable entrée sur la scène internationale en tant qu'États indépendants après avoir obtenu la reconnaissance des pays de la CEE, suivis notamment par l'Autriche et la Suisse, alors que les États-Unis restaient pour le moment sur leurs positions. Les deux autres républiques qui avaient aussi demandé à être reconnues par la CEE, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine, devront toutefois attendre encore pour pouvoir bénéficier du même traitement.

La présidence portugaise de la CEE a annoncé que les Douze reconnaissent la Slovénie et la Croatie, mais qu'il demeure « d'importantes questions » auxquelles il fallait répondre pour pouvoir reconnaître les deux autres Républiques. Les États-Unis avaient répété, mardi, qu'ils n'avaient pas changé à ce jour leur politique de non-reconnaissance des républiques sécessionnistes.

Alors que les cloches ont sonné à Zagreb pour saluer la reconnaissance, la Serbie a immédiatement estimé que la reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie « nuira à un règlement pacifique de la crise Yougoslave et porte un coup à l'intégrité de la Yougoslavie ». Pour le vice-ministre serbe des Affaires étrangères, M. Dobrosav Vežovic, la reconnaissance internationale de la Croatie peut « encourager les extrémistes » de cette République « à attaquer la Krajina serbe », qui se trouve sur le territoire de la Croa-

Avant le 15 janvier, date que s'était fixée la CEE pour se prononcer, huit pays, dont les États baltes, l'Ukraine, l'Islande et le Vatican, avaient reconnu la Croatie et la Slovénie. Mais la reconnaissance de la CEE pèse d'un poids plus important et représente une consécration pour les deux Républiques, qui la réclamaient depuis longtemps.

La CEE a pris sa décision à la lumière des conclusions de la commission d'arbitrage, présidée par le Français Robert Badinter. Celle-ci a estimé que deux Républiques, la Slovénie et la Macédoine, satisfaisaient à « toutes les

conditions requises » par les Douze pour une reconnaissance, mais que la Croatie devait encore « compléter sa loi constitutionnelle » pour remplir ces conditions. Quant à la Bosnie-Herzégovine, la Commission a jugé que la volonté d'indépendance de ses populations n'était pas pleinement établie.

Les critères fixés par les Douze, le 16 décembre dernier, incluent notamment le respect des droits de l'Homme et des minorités, ainsi que la contribution à une solution pacifique de la crise et à la stabilité dans la région. Conformément au principe décidé par la CEE, ses États membres ont an-

noncé les uns après les autres leur intention de reconnaître les deux républiques.

L'Allemagne, qui n'a cessé de plaider pour la reconnaissance et avait devancé ses partenaires en y procédant seule le 23 décembre, a établi hier des relations diplomatiques avec Zagreb. En revanche, la France a annoncé sa décision de reconnaître les deux Républiques, mais elle a établi une distinction entre elles. La France a précisé qu'elle n'établira des relations diplomatiques avec Zagreb que lorsque la Croatie aura mis en oeuvre les engagements qu'elle a pris concernant la protection des minorités.

## La SLOVÉNIE

La république de Slovénie est la plus développée des six républiques qui composaient la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

Située au nord-ouest du pays et dans sa partie la plus occidentale, la Slovénie, frontalière de l'Autriche et de la Hongrie, est, avec 20 251 km<sup>2</sup>, l'une des plus petites républiques de Yougoslavie. Sa superficie représente à peine 8 p. cent du territoire.

Avec 1 937 000 habitants dont 90 p. cent d'ethnie slovene, 2,9 p. cent de Croates et 2,2 p. cent de Serbes, la Slovénie est la plus homogène des républiques yougoslaves. Les Sloènes sont en très forte majorité de confession catholique et se distinguent de leurs concitoyens par leur langue, différente du serbo-croate. La capitale, Ljubljana, compte 305 000 habitants.

Les Sloènes ont fondé leur premier État au septième siècle mais ont rapidement été absorbés par des États voisins, beaucoup plus puissants. D'abord sous domination hongroise au dixième siècle, la Slovénie,

conquise par les Habsbourg en 1278, est autrichienne jusqu'en 1918, alors que le reste du territoire actuel de la Yougoslavie est sous domination ottomane. Après la Première Guerre mondiale, la Slovénie devient un territoire yougoslave puis, dans le cadre de la fédération créée le 29 novembre 1945, une République fédérée de Yougoslavie. Le 21 février 1991, le parlement slovene adopte une résolution sur la « dissociation graduelle et négociée » de la Yougoslavie. Le 25 juin, la Slovénie, en même temps que la Croatie, se déclare totalement indépendante.

Son drapeau est horizontalement, de haut en bas, blanc, bleu, rouge avec, dans la bande centrale, une montagne.

La Slovénie est la plus industrialisée des républiques de Yougoslavie. Elle produisait 19 p. cent du PNB national et contribuait à hauteur de 25 p. cent aux exportations yougoslaves en devises convertibles. Le niveau de vie y est également nettement plus élevé que dans le reste du pays. Depuis la mi-octobre, la Slovénie a une nouvelle monnaie, le tolar.

## La CROATIE

La république de Croatie est, après la Serbie, la deuxième en grandeur et par le nombre d'habitants des six républiques qui formaient la Yougoslavie.

Les 56 538 kilomètres carrés de la Croatie, situés dans la partie nord de la fédération, comprennent les plaines septentrionales, frontalières de la Hongrie et, au sud, une région de collines et de montagnes, ainsi que la plus grande partie de la côte adriatique, avec de nombreuses îles.

Sa population est de 4 760 000 habitants dont 77,8 p. cent de Croates et 12,2 p. cent de Serbes. Ces derniers sont 600 000. La moitié vit dans la région de la Krajina (sud de la Croatie) cependant qu'en Slavonie (partie orientale de la république croate frontalière notamment de la Serbie) ils constituent une forte minorité. La Croatie est très majoritairement de confession catholique. La capitale, Zagreb, compte 900 000 habitants.

La Croatie, longtemps associée à la Hongrie, abrite au début du vingtième siècle un mouvement nationaliste croate qui, uni à celui des Serbes, aspire à la réunion des Slaves du sud. Englobée dans la Yougoslavie à partir de 1919, la Croatie est agitée de violents mouvements

nationalistes dont celui des oustachis, responsable de l'assassinat à Marseille du roi Alexandre de Yougoslavie, en 1934. En 1941, la Croatie forme un État indépendant, reconnu par Hitler et Mussolini, sous la direction d'Ante Pavelitch, chef des oustachis, qui y établit un régime de terreur. Après la défaite hitlérienne, elle devient une des républiques fédérées de la Yougoslavie.

Le 22 février 1991, le parlement croate adopte une « résolution sur la dissociation » de la fédération yougoslave proposée par la Slovénie voisine. Le 25 juin, la Croatie, en même temps que la Slovénie, se déclare indépendante. L'armée fédérale yougoslave à direction serbe intervient d'abord en Slavonie puis la guerre se déplace en juillet en Croatie (ou, selon les Croates, elle a fait 10 000 morts. En octobre dernier, à l'expiration d'un moratoire de trois mois, la Croatie et la Slovénie confirment leur accession à l'indépendance.

Son drapeau est, horizontalement de haut en bas, rouge, blanc, bleu avec un damier en écusson dans la bande centrale.

Son économie vit des industries métallurgiques, textiles et alimentaires; d'importants chantiers de constructions navales et, avant les hostilités, tourisme. Sa monnaie est le dinar croate.

# Avec de tels rabais... Y a de quoi faire mousser ce solde!

|   |  |  |   |   |  |
|---|--|--|---|---|--|
| <p><b>BIOSTYLE</b></p>  <p>50% de rabais. Biostyle Shampooing, revitalisant ou fixatif éco-logiques. 300 ml. Ord. 8,99. Solde 1,99 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>             | <p><b>TRESEMME</b></p>  <p>Tresemme: du professionnel! Shampooing, un litre, avec revitalisant en prime, un litre, mousse coiffante, 340 g; ou fixatif, avec pompe en PRIME. 7,99 à 9,99 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p> | <p><b>GAGNEZ UN SAC FA!</b></p>  <p>Paquet de six savonnets Fa: désodorisant en bâton Fa: atomiseur Fa 3,99 ch. Gagnez un sac Fa (valeur de 120\$). Voyez tous les détails en magasin. Produits de beauté, rayon 250.</p>                            |   | <p><b>KAPPUS</b></p>  <p>60% de rabais. Savon Kappus Savonnets à la glycérine avec parfums variés. 120 g. Ord. 2,19. Solde 1,59 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>                               | <p><b>ST-IVES</b></p>  <p>1 \$ de rabais. St-Ives: à la suisse! Shampooing ou revitalisant. 472 ml. Après lancement 3,49. Solde 2,49 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>   |
| <p><b>OMBRA</b></p>  <p>5 \$ de rabais. Bain moussant Ombra Parfums variés. Deux litres. Après lancement 24,99. Solde 19,99 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>                    | <p><b>PEARS</b></p>  <p>Fourre-tout Pears Sac Pears très pratique. 9,99 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>  | <p><b>VITABATH</b></p>  <p>20% de rabais. Vitabath Gel pour le bain et la douche, en parfums variés. 600 g. Ord. 34,60 à 36,50. Solde 25,99 à 28,75 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>  | <p><b>L'OREAL</b></p>  <p>60% de rabais. Studio Line de l'Oréal Produits pour les cheveux, avec 50 ml en prime: gel max, mousse Mega, spritz Mega et fixatif Mega. Ord. 4,59. Solde 3,99 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p> | <p><b>FREEMAN</b></p>  <p>35% de rabais. Trio Freeman Shampooing 900 ml; revitalisant. 450 ml; ou spritz coiffant. 225 ml. Après lancement 23 \$. Solde 14,95 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p> | <p><b>YARDLEY</b></p>  <p>30% de rabais. Savonnets Yardley Parfum de lavande anglaise. Paquet de trois savonnets de 150 g chacune. Après lancement 17,99. Solde 11,75 le paquet. Produits de beauté, rayon 250.</p> |
| <p><b>FUTURA</b></p>  <p>1 \$ de rabais. Savon Futura, en flacon-pompe Savon à la glycérine, en flacon-pompe. Après lancement 2,99. Solde 1,99 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p> | <p><b>POTTER &amp; MOORE</b></p>  <p>50% de rabais. Potter &amp; Moore Bain moussant et talc. 150 g. Ord. 18,50. Solde 9,25 le paquet. Produits de beauté, rayon 250.</p>   | <p><b>POTTER &amp; MOORE</b></p>  <p>35% de rabais. Potter &amp; Moore Paquet de trois savonnets luxueux, de 75 g chacune. Ord. 15 \$. Solde 9,75 le paquet. Gel pour la douche. 150 ml. Ord. 9,50. Solde 6,17 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p> | <p><b>YARDLEY</b></p>  <p>35% de rabais. Yardley Savon. Arôme de lavande anglaise. Emballage pratique pour le voyage. 100 g. Ord. 4,50. Solde 2,95 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>                                       | <p><b>SASSABY</b></p>  <p>Trousse Sassaby. Trousse pratique pour produits de beauté. PRIME: produit Freeman pour les cheveux (valeur de 5,75). 24,99 à 39,99 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>  | <p><b>ALMAY</b></p>  <p>25% de rabais. Tous les produits Almay! Tout notre assortiment de produits Almay est en solde! Ord. 4,99 à 9,95. Solde 3,74 à 7,36 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>                   |
| <p><b>DUO «LIP 'N NAIL»</b></p> <p>Vaste choix de teintes. 179 l'ens. Produits de beauté, rayon 250.</p>  | <p><b>PRODUITS L'ORÉAL</b></p> <p>Produits de beauté. Vernis à ongles «Couleur Riche» 2,99 ch. Maquillage «Hydra Perfect» 8,99 ch. 299 et 899 ch. Produits de beauté, rayon 250.</p>   | <p><b>AUBAINES REVLON</b></p> <p>25% de rabais. Ne ratez pas ces superbaubaines Revlon: une bonne façon de commencer l'année en beauté! Tous les produits traitants Revlon sont en solde! Ord. 55 à 225 Solde 359 à 1550 ch.</p>   | <p><b>SOINS VICHY POUR LA PEAU</b></p> <p>Soins hivernaux pour la peau de Vichy. Variété de produits. 10 \$ à 18,50 ch. PRIME: Lotion hydratante pour le corps. 100 ml, à l'achat des produits ci-haut. Produits de beauté, rayon 250.</p>  |   |  |

## Des élections anticipées semblent inévitables en Israël

d'après AFP  
JÉRUSALEM

Des élections anticipées en Israël semblent inévitables après l'annonce, hier, de la prochaine démission du ministre d'extrême-droite et dirigeant du parti Tehya, M. Youval Neeman, hostile à toute négociation sur l'autonomie des territoires occupés. Le départ de Tehya (trois députés) de la coalition gouvernementale réduit à 61 sur 120 le nombre de députés soutenant le cabinet de M. Yitzhak Shamir.

Mais cette marge très étroite risque de disparaître. M. Rehavam Zeevi, ministre sans portefeuille et chef de Moledet (deux députés, extrême-droite), ayant déclaré qu'il demandera, aujourd'hui à son parti de quitter le gouvernement. Dans ce cas, M. Shamir ne disposerait plus de majorité parlementaire. « Nous quittons le gouvernement afin d'arrêter à tout prix le processus de paix, qui prévoit l'autonomie dans les territoires occupés et aboutirait à la création d'un État palestinien », a expliqué M. Neeman, ministre de la Recherche scientifique.

Le directeur du bureau du Premier ministre avait indiqué qu'en cas de défection de Tehya et de Moledet, « des élections anticipées seraient inévitables, car il est impensable que le gouvernement soit obligé de s'appuyer sur le parti travailliste ou sur les autres formations d'opposition de gauche pour aller de l'avant dans le processus de paix ».

M. Shamir pourrait présenter sa démission et une loi de dissolution du Parlement, a indiqué la télévision israélienne. Jusqu'au scrutin, il resterait à la tête d'un gouvernement de transition qui ne peut être renversé.

Le commentateur de la télévision a estimé que M. Shamir va tenter de poursuivre le processus de paix au Proche-Orient, au moins jusqu'au mois de février, « afin d'avoir une chance d'obtenir les garanties bancaires américaines pour des emprunts de 10 milliards de dollars demandés par Israël ». Constituée le 11 juin 1990, le gouvernement de M. Shamir, le plus à droite qu'ait connu Israël, risque donc de tomber sur la question du plan d'autonomie pour les territoires occupés, proposé par Israël aux négociations bilatérales, dont la troisième série se poursuit à Washington. « Seule l'annonce par le Premier ministre de l'arrêt immédiat des négociations avec la délégation jordanienne-palestinienne pourrait nous faire revenir sur notre décision », a déclaré le chef de file de Tehya.

M. Shamir avait tenté, hier, de convaincre MM. Neeman et Zeevi de demeurer dans la coalition, en leur soumettant les documents de travail présentés par Israël à la délégation palestinienne à Washington.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. David Levy, a pour sa part adopté un ton plus en affirmant que le gouvernement ne permettra pas aux formations d'extrême-droite de « briser le processus de paix ».

En vigueur jusqu'au 25 janvier 1992 ou jusqu'à épuisement des stocks

Portez 100 \$ ou plus par mois à votre compte la Baie et hop!, vous recevrez une prime-crédit de 5 \$ avec votre relevé!



la Baie  
Compagnie de la Baie d'Hudson

## Le Monde

# Le FLN passe à l'opposition et le FIS propose de constituer un « parlement parallèle »

d'après AFP  
ALGER

Le nouveau pouvoir algérien, représenté par le Haut comité d'Etat (HCE), s'est attiré, hier, dès le lendemain de sa nomination, l'hostilité ouverte de l'ancien parti unique, le Front de libération nationale (FLN), qui l'a immédiatement qualifié d'« inconstitutionnel ». De son côté, le Front islamique du salut (FIS), que les dirigeants algériens ont privé d'une victoire électorale certaine, a annoncé son intention de proposer la constitution d'un parlement parallèle avec les 251 élus du premier tour des législatives (dont 188 FIS).

Tandis que le FIS affirme que

le pouvoir s'est mis dans l'illégalité en créant le Haut comité d'Etat, le secrétaire général du FLN, M. Abdelhamid Mehri, est allé dans le même sens, déclarant que « la logique constitutionnelle a été bafouée ». Car, selon lui, « c'est le gouvernement qui, en fait, a nommé la présidence de la République », ce qui n'est pas conforme à la Constitution.

Parmi les cinq membres du HCE, nommés mardi soir, ne figure qu'un seul membre du Comité central du FLN, M. Ali Kafi, qui est secrétaire général de l'organisation des Moudjahidines (anciens combattants). Mais les relations entre M. Kafi et le FLN se sont détériorées à la veille des législatives.

Le secrétaire général du FLN a ajouté, au cours d'une conférence de presse, qu'il n'avait pas été consulté sur la création du HCE, qui est présidé par M. Mohamed Boudiaf, un des principaux animateurs du CRUA (Comité révolutionnaire d'unité et d'action), en 1954. A l'indépendance, en 1962, Mohamed Boudiaf avait créé le PRS (parti de la révolution socialiste), ce qui lui valut d'être arrêté quelques mois en 63 avant de pouvoir s'exiler au Maroc. M. Boudiaf est attendu aujourd'hui à Alger, où il aura droit aux honneurs réservés au chef de l'Etat.

Par ailleurs, le chef du gouvernement, Sid-Ahmed Ghazali, resté en place, de même que son gouvernement, avec la création du HCE, s'est à plusieurs reprises

affronté à la direction du FLN, qu'il a accusée « d'oeuvrer jour et nuit » à saborder l'action du gouvernement.

L'hostilité du FLN s'expliquerait également par le fait que l'homme fort du HCE, le général major Khaled Nezzar, ministre de la Défense, est un militaire professionnel, qui s'est opposé au gouvernement de M. Mouloud Hamrouche, membre du bureau politique du FLN, lors de la répression contre les islamistes, en juin dernier.

Enfin, en manifestant son opposition au « comité des cinq », le secrétaire général du FLN attire son parti vers l'opposition, comme pour redorer un blason bien terni aux yeux de l'opinion. Le FLN n'avait enlevé que 16 sièges au premier tour des législatives, contre 188 pour le FIS.

Dès sa nomination, le Haut comité a, par l'intermédiaire d'un Conseil consultatif dont la création a également été annoncée mardi soir, immédiatement tendu la main aux 58 partis politiques enregistrés. Ces consultations avec les partis auraient pour but de réunir au sein du Conseil consultatif les propositions de l'ensemble de la classe politique. Il s'agirait aussi de pallier l'absence d'Assemblée nationale, dissoute le 4 janvier.

Le HCE doit assurer l'intérim du chef de l'Etat jusqu'en décembre 1993, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'élection présidentielle dans le délai de 45 jours prévu par la Constitution après la démission du président.

La création du HCE a été plutôt bien accueillie par l'homme de la rue, y compris par les sympathisants islamistes, en raison essentiellement de la personnalité de M. Boudiaf.

## L'OEA fait machine arrière sur Haïti

d'après Reuter et AP  
WASHINGTON

L'Organisation des États américains a fait savoir qu'elle était prête à ne plus insister pour que le président déposé, Jean-Bertrand Aristide, soit reporté au pouvoir comme condition de la levée de l'embargo commercial imposé à Haïti.

« L'accord conclu sur la désignation d'un nouveau premier ministre pourrait amener l'OEA à modifier les mesures adoptées par suite du coup d'Etat, a précisé le secrétaire général de l'organisme, Joao Soares. Au nombre des diverses éventualités qui s'offrent désormais, nous envisageons un retour à des pratiques commerciales normales, ou un assouplissement graduel de l'embargo économique. »

Ce nouveau développement est survenu quelques heures après que le chef du Parti communiste haïtien, René Théodore, le premier ministre envisagé, eut affirmé à Port-au-Prince qu'il n'accepterait ce poste que si l'OEA levait au préalable son embargo commercial.

Théodore a fait savoir par ailleurs que s'il était confirmé par le Parlement dans ses nouvelles fonctions, il s'efforcera de former un gouvernement de coalition qui oeuvrerait à restaurer la paix dans ce pays des Antilles.

Jusqu'à présent, l'OEA avait soutenu qu'elle ne leverait l'embargo imposé à Haïti à la suite du sanglant coup d'Etat du 30 septembre dernier qui renverra Aristide, que si celui-ci était reporté au pouvoir.

Les milieux diplomatiques

voient dans ce revirement un geste de bonne volonté destiné à accélérer les négociations en vue du retour d'Aristide, le premier président à jamais avoir été élu démocratiquement en Haïti.

Soares a précisé que la décision finale à ce sujet serait prise à l'occasion d'une réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères de l'OEA qu'il a dit souhaiter se dérouler « très bientôt ».

Théodore, un modéré, était le candidat au poste de premier ministre que l'OEA avait soutenu lors des récents pourparlers tenus à Caracas entre Aristide et les représentants des nouveaux dirigeants haïtiens.

L'OEA a annoncé par ailleurs hier qu'elle allait dépêcher dans le courant du mois deux avions-cargos transportant onze tonnes de médicaments et 15 tonnes de vivres à Haïti, le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental. Cette demande d'assistance constituait une condition supplémentaire posée par Théodore pour accepter le poste de premier ministre, mais on tient de sources diplomatiques que la décision d'envoyer cette aide avait été prise antérieurement, en réponse aux critiques selon lesquelles l'embargo causait un tort énorme aux Haïtiens les plus pauvres.

À Ottawa lundi, les autorités fédérales avaient annoncé que le Canada, en sa qualité de membre de l'OEA, fournirait à Haïti une assistance médicale dont la valeur pourrait atteindre un million et demi de dollars.

## Alger : le bras de fer continue

SIYAVOSH GHAZI  
collaboration spéciale  
ALGER

Du passé FLN, on veut faire table rase. Voilà comment il faut comprendre l'action « salvatrice » des hommes qui occupent le pouvoir depuis samedi 11 janvier en Algérie. En allant chercher l'homme qui fut écarté du pouvoir, en 1962, par l'ancien président algérien Ahmed Ben Bella, ils cherchent à se donner une légitimité historique, à défaut d'une légitimité populaire ou même constitutionnelle. A leur yeux, il fallait un homme « vierge » pour restaurer la confiance entre le pouvoir et cette jeunesse algérienne de moins de trente ans, qui représente 70 p. cent de la population, et qui penche du côté des islamistes. « Nous avons besoin de retrouver l'image du père, dit un ministre, qui a activement milité pour arrêter le processus électoral. Et Mohamed Boudiaf, qui n'a pas trempé dans les magouilles des trente dernières années, est bien ce père. » Une sorte de Monsieur Propre.

Légitimité historique, mais sans oublier la religion et la modernité. Au sein du Haut comité d'Etat dirigé par le vétéran de la révolution algérienne et qui réunit désormais entre ses mains les prérogatives de l'ancien président de la République, des hommes connus pour leur intégrité.

Tout d'abord, l'avocat Ali Haroun, militant de la Fédération de France, et titulaire au sein du gouvernement de Sid Ahmed Ghazali du portefeuille des Droits de l'Homme depuis sa création en juillet dernier.

Ali Kafi, quant à lui, devrait en principe apporter le soutien des Moudjahidines (combattants de la guerre de libération), puisqu'il dirige l'Organisation nationale du même nom.

Tedjini Heddad, professeur de cardiologie et recteur de la Mosquée de Paris, fut le premier à occuper le poste de ministre des Affaires religieuses après l'indépendance. Modéré, il a dans sa famille plusieurs des dirigeants du mouvement islamiste.

Enfin, l'homme fort de l'armée, le général Khaled Nezzar, qui, en sa qualité de commandant de la première région militaire algérienne, a dirigé les opérations de maintien de l'ordre dans la capitale, lors des émeutes d'octobre 1988. Ministre de la Défense depuis l'instauration de l'état de siège en juin dernier, il a été de ceux qui ont décidé de mettre fin aux fonctions du chef de l'Etat.

Ce Haut comité d'Etat sera assisté par un Conseil national consultatif, chargé de légiférer durant la « période transitoire » qui devra voir le jour avant la fin du mois. Mais les enjeux sont bien ailleurs.

### Les enjeux

Sans le dire encore ouvertement, le nouveau régime estime qu'une page de l'histoire de l'Algérie est désormais tournée. Pour contrer le projet de société des islamistes, on n'a rien trouvé de mieux que de renouer avec la source du nationalisme algérien. Abdelhamid Mehri, le secrétaire général du FLN (Front de la libération nationale) l'a très bien compris. « Le respect de la légalité, a-t-il déclaré, est la seule voie pour sortir le pays de la crise. » Avant d'affirmer que la mise en place du Haut comité d'Etat était « anti-constitutionnelle ». Une position conforme à la ligne du parti qui prônait, avant le « coup » du 11 janvier, la cohabitation entre le président de la République et les islamistes. Le FLN est désormais dans l'opposition. Tenus à l'écart, ses dirigeants ont tout à perdre. Et, au sein du pouvoir, on ne cache pas que le prochain congrès du parti, annoncé pour les semaines à venir, sera l'occasion de faire le grand ménage.

Que fera-t-on du pouvoir? Voilà bien la question que chacun se pose depuis cinq jours. « Pour la majorité de la population, la démocratie n'a aucun sens », affirme le ministre. Il faut d'abord assurer les grands équilibres économiques. Quant aux élections, il faudra attendre fin 1993. Si on se réfère encore à la Constitution, on ne cache plus, dans l'entourage du premier ministre, Sid Ah-

med Ghazali, qu'elle devra être modifiée. « Elle sera désormais appliquée à la lettre », affirme le même ministre. Le FIS est bien sûr visé puisque celle-ci interdit les partis politiques à caractère religieux. « Le choix est simple, souligne-t-il; ou bien le mouvement islamiste renonce à ses objectifs religieux et il continuera à exister comme un puissant parti populaire, ou bien il veut rester sur le terrain de l'extrémisme et garder sa doctrine. Dans ce cas, ils n'ont aucune chance. Ils savent que beaucoup de gens penchent pour une interdiction pure et simple. » L'avertissement est on ne peut plus clair.

Mais il semble bien que militaires et civils ne soient pas totalement sur la même longueur d'ondes quant à la marche à suivre. Si les premiers sont partisans de l'interdiction du FIS, les civils

préfèrent suspendre tous les partis politiques — et il y en a soixante — avant de donner de nouvelles autorisations, dans le strict respect de la Constitution. Dans les dix prochains jours, toutes les nouvelles institutions du pays seront mises en place. A moins bien sûr que les islamistes fassent descendre leurs troupes dans la rue.

Les islamistes peuvent donc compter sur le renfort de l'ancien parti unique (FLN), qui est passé armes et bagages dans l'opposition. Sans oublier le Front des forces socialistes de Hocine Ait Ahmed, Abdelkader Hachani, le porte-parole provisoire du FIS, a laissé entendre que son parti pourrait demander à ses 188 députés de siéger avec ceux du FLN et du FFS au sein d'une assemblée fictive. Le bras de fer continue.

# 50% À 75% DE RABAIS\*

\*Sur le prix étiqueté.

## Profitez-en maintenant!

# LA BRADERIE DE FOURRURES DE LA BAIE:

## 3 MILLIONS DE DOLLARS EN MARCHANDISES!

### VOYEZ CES EXEMPLES: ILS VOUS METTRONT L'EAU À LA BOUCHE! MANTEAUX OFFERTS EN TAILLES ET EN MODÈLES VARIÉS.

|                                       | ÉTAIENT             | PRIX BRADÉS: |
|---------------------------------------|---------------------|--------------|
| ★ MANTEAUX EN VISON FEMELLE           | 3 999 \$            | 1 999 \$ ch. |
| ★ TROIS-QUART EN VISON MÂLE           | 2 499 \$            | 999 \$ ch.   |
| ★ VESTES SPORT EN VISON               | 1 799 \$ à 1 999 \$ | 799 \$ ch.   |
| ★ VESTES À CÔTES EN CASTOR À POIL RAS | 2 499 \$            | 299 \$ ch.   |

De somptueuses fourrures à des prix qui n'ont rien d'extravagant? Dépêchez-vous d'en profiter! La Baie vous offre de 50% à 75% de rabais sur le prix étiqueté de tous les manteaux, de toutes les vestes et de tous les accessoires de fourrure!

**AU MAGASIN DE LA RUE SAINTE-CATHERINE OUEST SEULEMENT!**

## DÉSOLÉS, AUCUNE MISE DE CÔTÉ. VENTES FERMES.

Achats en magasin seulement

Si vos achats mensuels portés à votre compte la Baie égalent 100\$ ou plus (avant les taxes), vous recevrez une prime-crédit de 5\$ avec votre prochain relevé de compte. Renseignez-vous à votre magasin la Baie. Limite d'une prime-crédit par relevé de compte.



la Baie  
Compagnie de la Baie d'Hudson